# St. Andrews Blockhouse

NATIONAL HISTORIC SITE
OF CANADA

*Management Plan*

Parks Canada Parcs Canada

Canada

APRIL 2004

# ST. ANDREWS BLOCKHOUSE

NATIONAL HISTORIC SITE
OF CANADA

*Management Plan*

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Chief Executive Officer of Parks Canada, 2004.

Cette publication est aussi disponible en français.

*For more information about the Site Management Plan or about St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada:*

St. Andrews Blockhouse
National Historic Site
P.O. Box 1001
Alma, New Brunswick
E4H 1B4

TEL: (506) 529-4270 (in-season)
(506) 887-6000 (off-season)
FAX: (506) 887-6011
fundy.info@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

*National Library of Canada cataloguing in publication data*

Parks Canada
St. Andrews Blockhouse
National Historic Site Canada
Management Plan

Issued also in French under title:
Lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews
Plan directeur

ISBN 0-662-36841-X
CAT. NO. R64-288/2004E

1. St. Andrews Blockhouse National Historic Site Canada (N.B) – Management.
2. National parks and reserves – New Brunswick – Management.
3. National parks and reserves – Canada – Management.
4. Historic sites – Canada – Management.
I. Title.

FC2164.C36S82 2004
333.78'097151
C2004-980161-9

**Front Cover Image Credits**

**top left:** P. Stuart ; **all other photos including background:** B. Townsend, 2000.

106-03835/



# Foreword

Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas represent the soul of Canada. They are a central part of who we are and what we are. They are places of magic and wonder and heritage. Each tells its own story. Together, they connect Canadians to our roots, to our future and to each other.

What we cherish as part of our national identity, we also recognize as part of our national responsibility. All Canadians share the obligation to preserve and protect Canada's unique cultural and natural heritage. Together, we hold our national parks, national historic sites and national marine conservation areas in trust for the benefit of this and future generations. To achieve this, practical action grounded in long-term thinking is needed.

These principles form the foundation of the new management plan for St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada. May I offer my deep appreciation to the vast range of thoughtful Canadians who helped forge this plan. I am especially grateful to our very dedicated team from Parks Canada and to all those local organizations and individuals who have demonstrated such good will, hard work, spirit of co-operation and extraordinary sense of stewardship.

In that same spirit of partnership and responsibility, I am pleased to approve the St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada Management Plan.

David Anderson

**David Anderson**
*Minister of the Environment*

# Recommendations

*Recommended by:*

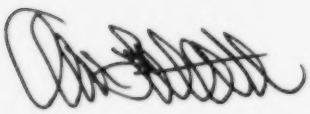

**Alan Latourelle**
*Chief Executive Officer*
*Parks Canada*

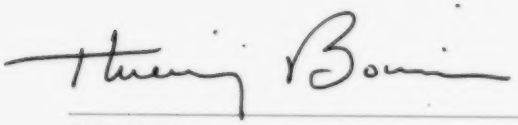

**Thierry Bouin**
*Field Unit Superintendent*
*Southern New Brunswick*

# Table of Contents

Foreword ..... iii
Recommendations ..... v

**1.0 Introduction**
1.1 Overview of the Plan Production Process ..... 1
1.2 Parks Canada's Legislative and Policy Framework for Management of National Historic Sites ..... 2
1.3 Parks Canada's Strategic Objectives ..... 3
1.4 Role of National Historic Sites ..... 3

**2.0 St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada**
2.1 Site Context ..... 5
2.2 Historical Context ..... 5
2.3 National Historic Significance ..... 6

**3.0 Commemorative Integrity**
3.1 Designated Place ..... 9

**4.0 Current Situation Analysis**
4.1 Cultural Resources ..... 11
4.2 Heritage Presentation ..... 12
4.3 Visitor Services ..... 13
4.4 Partnerships and Community Involvement ..... 13

**5.0 Management Objectives and Actions**
5.1 Heritage Protection ..... 14
5.2 Heritage Presentation ..... 16
5.3 Visitor Services ..... 18
5.4 Partnerships and Community Involvement ..... 18

**6.0 Ongoing Public Involvement** ..... 21

**7.0 Implementation** ..... 23
7.1 Implementation of Management Actions ..... 24

**8.0 Summary of Environmental Assessment** ..... 27

**Appendix A**
Glossary ..... 29

**Appendix B**
Cultural Resources of St. Andrews Blockhouse NHSC ..... 31

**Appendix C**
List of Contributors ..... 33

**Reference Maps**
MAP 1 Regional Setting ..... 7
MAP 2 Site Map ..... 8

# 1.0 Introduction

Canada's national historic sites preserve and present tangible and symbolic aspects of our nation's cultural heritage. They are special places recognized under the law as being of national importance to the history of Canada.

Under the Parks Canada Agency Act (1998), Parks Canada has mandated responsibility for ensuring the commemorative integrity of national historic sites. The Act requires that every national historic site of Canada administered by the Agency prepare a management plan to be tabled in Parliament once every five years. A management plan is a document which constitutes local expression of the general policies of Parks Canada and is approved by the Minister following extensive public consultation. The management plan directs the long-term development and operations of a national historic site. It constitutes the framework within which subsequent management, implementation and detailed planning will take place. The goal of the management plan is to ensure the commemorative integrity of the national historic site, including the application of cultural resource management principles and practices. While respecting this primary goal, the management plan also guides the provision of appropriate opportunities for appreciation and enjoyment of the national historic site.

This management plan, the first for St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada, presents the direction which will guide Parks Canada and its partners in the protection, presentation and management of the resources of this national historic site. The plan is the result of a planning process begun in 1999, which has included public input into shaping the future direction for this national historic site.

### 1.1 OVERVIEW OF THE PLAN PRODUCTION PROCESS

This first management plan for St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada (hereafter referred to as St. Andrews Blockhouse NHSC) was produced by a multidisciplinary team of Parks Canada staff, beginning in the summer of 1999. The initial steps in the development of this management plan involved a review of past management practices, examination of the current situation and identification of the issues to be addressed. Each issue was then thoroughly analyzed in the context of direction provided by relevant legislation, policies, and identified priorities in order to develop draft management proposals for public consideration.

In April 2000, a newsletter describing the management planning process and outlining management proposals for addressing the issues at hand was distributed to area residents and organizations, and an open house was held in St. Andrews to solicit public opinion and ideas on the management plan direction. Comments received during the public consultation process were generally very supportive of the proposals put forth by the planning team.

All of the comments received were compiled, analyzed and taken into consideration in the revision of the management guidelines for the site. Following this consultation, the management plan was drafted and submitted for environmental assessment to ensure that proposed management actions would not cause adverse environmental impacts at the site. The plan was subsequently revised following review by a multidisciplinary team and then submitted for review and approval by the CEO and the Minister of the Environment. Upon approval, the management plan was tabled in Parliament.

## 1.2 PARKS CANADA'S LEGISLATIVE AND POLICY FRAMEWORK FOR MANAGEMENT OF NATIONAL HISTORIC SITES

### *Legislation*

The Government of Canada is dedicated to ensuring that a full range of Canada's human history is represented within a system of national historic sites. As provided for in the Historic Sites and Monuments Act, the Minister responsible for national historic sites has the legislated mandate to designate "historic places". The Historic Sites and Monuments Board of Canada advises the Minister on commemoration of these national historic sites.

### *National Historic Sites Policy*

The Government of Canada's policy objectives for national historic sites are:

- to foster knowledge and appreciation of Canada's past through a national program of historical commemoration;
- to ensure the commemorative integrity of national historic sites administered by Parks Canada by protecting and presenting them for the benefit, education and enjoyment of this and future generations, in a manner which respects the significant and irreplaceable legacy represented by these places and their associated resources; and
- to encourage and support the protection and presentation by others of places of national historic significance that are not administered by Parks Canada.

### *Cultural Resource Management Policy*

To ensure that the resources at national historic sites are protected and presented appropriately, Parks Canada has developed a cultural resource management policy. Cultural resource management is based on five guiding principles: value, public benefit, understanding, respect, and integrity. In practice, this requires that cultural resources be identified and evaluated, and that their historic value be duly considered in all actions that might affect them. Such actions include preservation and protection, public understanding, enjoyment, and appropriate use.

Parks Canada's Cultural Resource Management Policy is an integrated and holistic approach to the management of cultural resources. It applies to all activities that impact on cultural resources, whether they relate to protection, maintenance, appreciation or use. The policy principles are not exclusive, rather they work most effectively when considered together. The practices of cultural resource management are integral to the successful management of the site and to all cooperative or shared management activities undertaken by Parks Canada staff and partners.

The principles of cultural resource management have been used to prepare this plan for St. Andrews Blockhouse and will continue to guide management decisions which affect the development and operation of this national historic site of Canada. Any activity that compromises the commemorative integrity of a national historic site will not be permitted.

### *Federal Heritage Buildings Policy*

The Federal Heritage Buildings Policy provides for the evaluation of the heritage value of all federal buildings 40 years old or older. A building evaluated as a heritage building is either "classified", which is the highest designation, or "recognized". The evaluation of a building assists Parks Canada in determining how these cultural resources should be protected and used. Any interventions proposed to a classified building must be reviewed by the Federal Heritage Buildings Review Office in order to determine the potential effects on the heritage character of the building. For recognized buildings, assessments of proposals for modifications to the building are carried out by the government department in charge of the building in accordance with accepted criteria set out by the Federal Heritage Buildings Review Office. Actions identified in the management plan that affect federal heritage buildings must protect their heritage character. St. Andrews Blockhouse is listed as "recognized" under the Federal Heritage Buildings Policy. This designation means that proposed modifications to the blockhouse must not compromise the building's heritage character.

### 1.3 PARKS CANADA'S STRATEGIC OBJECTIVES

Parks Canada's mandate is to protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and to foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

In order to fulfill this mandate, Parks Canada has adopted a series of strategic objectives that will guide the activities of the Agency over the next five to ten years. The strategic objectives that guide the management of St. Andrews Blockhouse NHSC are:

- to ensure, as a first priority, the commemorative integrity of this national historic site;
- to educate Canadians and international visitors about Canadian heritage, to increase understanding of commemorative integrity, and to increase appreciation of Canada's systems of national historic sites, national parks and national marine conservation areas;
- to provide visitors with appropriate services to enable them to enjoy and appreciate this national historic site, and to ensure that the associated levels of impact are minimized;
- to improve the management of Parks Canada by focusing particularly on effective decision making and results-based management; and
- to manage human resources effectively so that a highly qualified Parks Canada workforce, representative of the Canadian population, works in a positive and enabling environment.

### 1.4 ROLE OF NATIONAL HISTORIC SITES

St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada is part of a family of over 890 sites nation-wide. Each site has had a nationally significant impact on Canadian history or illustrates a nationally important aspect of the history of Canada. The national historic sites of Canada commemorate thousands of years of human history and a rich variety of themes, spanning political, economic, intellectual, cultural and social life.

In New Brunswick, St. Andrews Blockhouse NHSC is linked thematically with Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada, situated in Saint John, which also is commemorated for its military architecture and role in the War of 1812. St. Andrews Blockhouse is one of two surviving blockhouses from this period. The other built in 1750, is Fort Edward National Historic Site of Canada, situated in Windsor, Nova Scotia.

Our national historic sites are powerful symbols of our identity and make the nation's history a part of the living present. National historic sites are owned by federal, provincial and municipal governments, by businesses and by private citizens. We all share in the stewardship of these important places.

The national program of commemoration comprises several distinct but interlocking parts. In addition to over 890 national historic sites of Canada, over 570 persons and 350 other aspects of our history, including historic events, have been formally recognized as being of national significance. Designations are made by the Minister responsible for national historic sites, on the advice of the Historic Sites and Monuments Board of Canada.

Most commonly, the method of commemoration is by a bronze plaque or simple marker. Places that have been designated as national historic sites may also be commemorated through acquisition by the federal government for preservation and presentation to the people of Canada, as is the case with St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada.

Parks Canada now administers 149 national historic sites across Canada and has contributed to over 50 more through cost-sharing agreements. Our national historic sites are a significant, irreplaceable legacy. By protecting them, we ensure their preservation for the benefit and enjoyment of future generations.

# 2.0 St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada

View of blockhouse from the battery. *B. Townsend, 2003*

## 2.1 SITE CONTEXT

St. Andrews Blockhouse NHSC is located in the Town of St. Andrews, along the Fundy coast of New Brunswick. St. Andrews is a small coastal town situated at the end of a peninsula jutting out into Passamaquoddy Bay. The Town is located 30 km east of St. Stephen and the Maine border, and 100km west of Saint John. The blockhouse is situated west of the main downtown area on Joe's Point Road, directly across from the Centennial Park. Nestled on a two-acre waterfront site, the blockhouse serves as a centrepiece to this shoreline green space (see maps 1 and 2).

## 2.2 HISTORICAL CONTEXT

Wooden blockhouses were a common North American solution to the defence needs of colonial settlements. Their simple style and use of readily available timber made them easy and rapid to construct. Their physical strength secured soldiers stationed inside against attackers armed with muskets or other light weapons. The St. Andrews Blockhouse represents typical construction using 30 cm squared timbers, which provided more strength against musket fire than the simpler, log construction. The blockhouse is a two-storey structure, with the upper storey overhanging the lower. The building also features the medieval concept of machicolations – holes cut in the floor of the overhang to cover attackers directly below. The blockhouse was equipped with a 4-pounder gun in the upper story, which augmented the three 18-pounder guns in the battery.

When war was declared between Britain and the United States in 1812, the citizens of St. Andrews had little to fear, despite their close proximity to the U.S. border. New Brunswick enjoyed good trading relations with the neigbouring state of Maine, and both sides were eager to preserve the positive relationship, regardless of the conflict. Despite this peaceful arrangement between neighbours, St. Andrews was still vulnerable to attack by American privateers which ranged the Atlantic coast. In order to protect themselves from this threat to the town's economic and political security, the citizens of St. Andrews built three blockhouses during the winter of 1812-13. The blockhouses were constructed at Joe's Point, East Point and West Point. The West Point blockhouse is the

one that has survived to present day and is commemorated as St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada.

The blockhouse did not see action in the War of 1812 and, with the establishment of peace, assumed more of a symbolic role. Following the end of the war, two artillerymen and a bombardier lived in the blockhouse for a short time. Later, the local militia used the building as a storehouse. Continued use kept the blockhouse in relatively good condition throughout the 19th century.

The military role of the blockhouse was revitalized again in 1866 when the Fenians, Irish-Americans who aimed to win Irish independence by attacking British North America, gathered at Eastport, Maine, apparently preparing to invade New Brunswick. However, the threat was short-lived and the fortification never faced any action.

The brief periods of military activity aside, the blockhouse was leased as a residence in the 19th century, first by retired artillerymen and later by local residents. The most notable tenants were Sir Leonard and Lady Tilley, who rented the blockhouse as a summer property after 1887, reflecting the gradual transition of St. Andrews from a commercial centre to a popular resort area. Sir Leonard Tilley was a prominent New Brunswick politician – a former premier, one of New Brunswick's Fathers of Confederation, and lieutenant-governor of the province. Over the following years, the blockhouse served as a summer house and tea room, eventually being leased to the town as a park and gradually taking on the role of a town symbol.

In 1962, the Minister designated the blockhouse a national historic site. At this point the blockhouse and battery were taken over by the National Historic Sites service, restored to their appearance of the early 19th century, and opened to the public on July 13, 1967. In August 1993, the blockhouse was seriously damaged by fire. The decision was taken to restore the blockhouse, maintaining as much original material as possible. At present, the blockhouse appears as it did before the fire. The blockhouse is an important attraction and remains a recognizable symbol for the historic town of St. Andrews.

## 2.3 NATIONAL HISTORIC SIGNIFICANCE

In 1962, the Historic Sites and Monuments Board of Canada recommended the site as having national historic importance for the following reasons:

*St. Andrews Blockhouse is of national historic significance for its defensive role during the War of 1812, and because of its significance as a type of military architecture.*

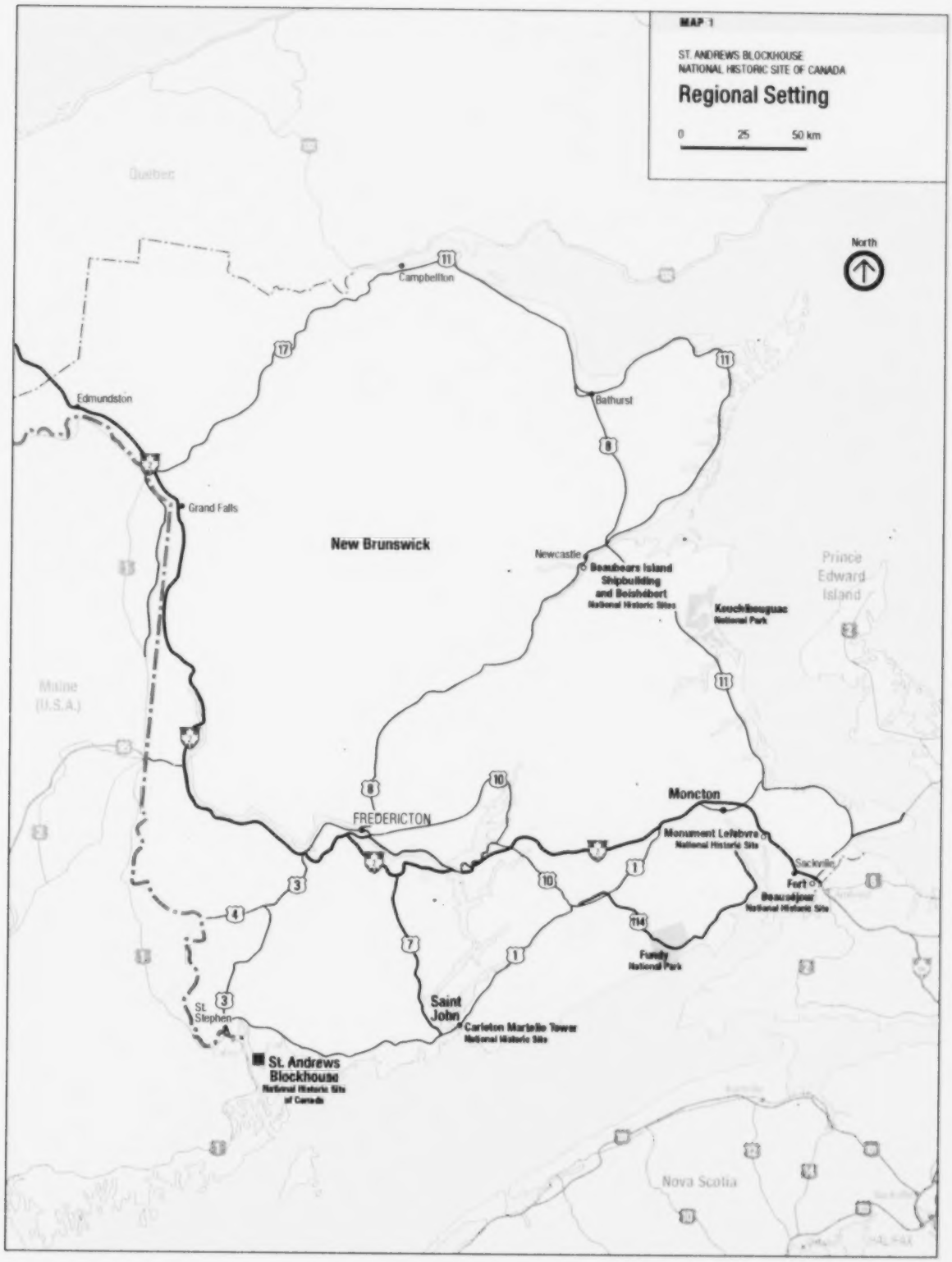
MAP 1
ST. ANDREWS BLOCKHOUSE
NATIONAL HISTORIC SITE OF CANADA
Regional Setting
0 25 50 km
North
Quebec
Campbellton
Edmundston
Grand Falls
Bathurst
New Brunswick
Newcastle
Beaubears Island Shipbuilding and Beaubears Island National Historic Sites
Kouchibouguac National Park
Prince Edward Island
Maine (U.S.A.)
FREDERICTON
Moncton
Monument Lefebvre National Historic Site
Sackville
Fort Beauséjour National Historic Site
Fundy National Park
St. Stephen
Saint John
Carleton Martello Tower National Historic Site
St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada
Nova Scotia

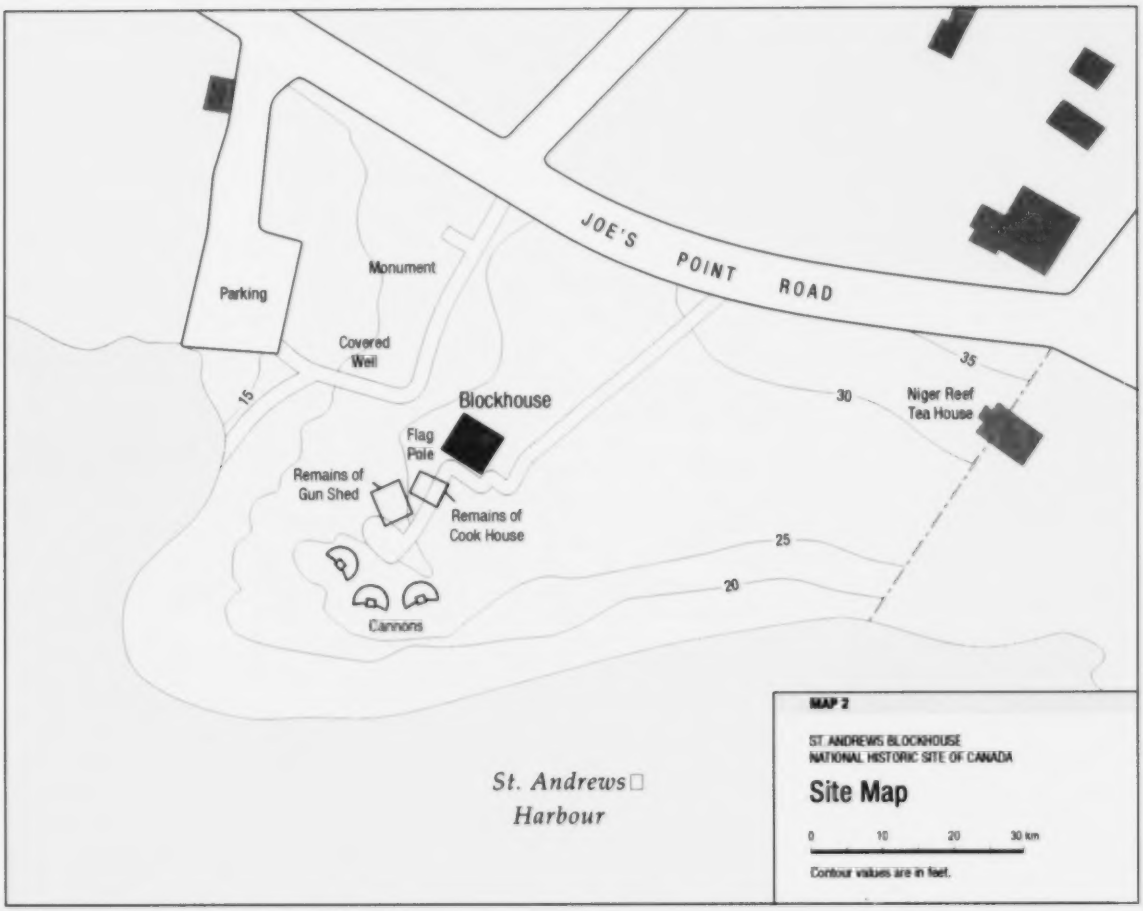
JOE'S POINT ROAD
Parking
Monument
Covered Well
Blockhouse
Flag Pole
Remains of Gun Shed
Remains of Cook House
Cannons
Niger Reef Tea House
15
20
25
30
35
St. Andrews Harbour
MAP 2
ST. ANDREWS BLOCKHOUSE
NATIONAL HISTORIC SITE OF CANADA
Site Map
0 10 20 30 km
Contour values are in feet.

# 3.0 Commemorative Integrity

Parks Canada's primary responsibility at St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada is to ensure its commemorative integrity. Commemorative integrity describes the health or wholeness of a national historic site. A national historic site possesses commemorative integrity when:

- the resources directly related to the reasons for designation as a national historic site are not impaired or under threat,
- the reasons for designation as a national historic site are effectively communicated to the public; and
- the site's heritage values (including those not related to the reasons for designation as a national historic site) are respected in all decisions and actions affecting the site.

A commemorative integrity statement is an elaboration of what is meant by commemorative integrity at a particular national historic site. The commemorative integrity statement identifies what is commemorated and why, which resources are nationally significant, their value and the objectives for their protection, the messages of national significance and objectives for their effective communication, and other heritage values; resources and messages associated with the site.

The commemorative integrity statement provides the basis for decision making by managers, but does not in itself prescribe particular actions. It provides information about where value lies and is used as a framework to assess the impact of proposed actions. It is fundamental to the decision-making process for any national historic site.

### 3.1 DESIGNATED PLACE

The designated place refers to the place designated as historically significant by the Minister responsible for national historic sites on the advice of the Historic Sites and Monuments Board of Canada. For this site, the designated place consists of the blockhouse building because it is directly related to the reasons for historic significance (reference MAP 1, Site Map for St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada). The recommendations of the Historic Sites and Monuments Board of Canada indicate that the St. Andrews Blockhouse is nationally significant for its role in the War of 1812 and as a form of military architecture. Only the blockhouse building is referenced directly in the Board's recommendations. Therefore, the designated place incorporates the blockhouse itself and the footprint upon which it is located. The historic site property includes additional lands within the boundaries administered by Parks Canada, which are not considered to be directly related to the reasons for national historic significance.

The designated place is of national significance because of:

- its defensive role during the War of 1812; and
- its significance as a type of military architecture.

Objectives for maintaining the commemorative integrity of the designated place are incorporated into the management objectives and actions for the key issues facing the site. These are described in Section 5 of this plan.

# 4.0 Current Situation Analysis

## 4.1 CULTURAL RESOURCES

The approved Commemorative Integrity Statement (1999) outlines the reasons for the site's national historic significance and provides the framework for managing the site to ensure commemorative integrity. Key elements of commemorative integrity (refer to Section 3) include ensuring that the cultural resources of national historic significance are protected and that the site's other heritage values are respected by all whose decisions or actions affect the site.

### *Nationally Significant Cultural Resources*

All that is left of above-ground cultural resources is the blockhouse itself. All other military structures (gunshed, cookhouse) that were built are no longer standing. The blockhouse is of national importance since it played a role in the civic and military defence of the St. Andrews area in the face of an external threat to its political and economic independence. The blockhouse is also a rare surviving example of a once-common form of military architecture.

Over the history of the fortification, there appears to have been a series of modifications which have involved partial replacement of fabric, including during the late 19th century, the 1960s and 1970s. These interventions do not appear to have had a significant adverse impact, and have assured the continued existence and repair of the structure over time. In 1993, the blockhouse was subject to a devastating fire and subsequently underwent significant restoration. Despite the evolution of modifications to the blockhouse over the years, including the restoration following the 1993 fire, the blockhouse has retained its structural integrity and historic character.

Some archaeological artifacts that were recovered from the grounds of the site are considered to be of national historic importance since they date to the 1812 period and contribute to knowledge about the occupation and use of the site. These artifacts amount to less than 1% (5-10 objects) of the St. Andrews Blockhouse archaeological collection, which consists of an estimated 2000 items. Examples include a Maritime slipped redware bowl and a mould blown medicinal bottle. The artifact collection is maintained in Halifax in a stable and secure environment in accordance with Parks Canada collections policy.

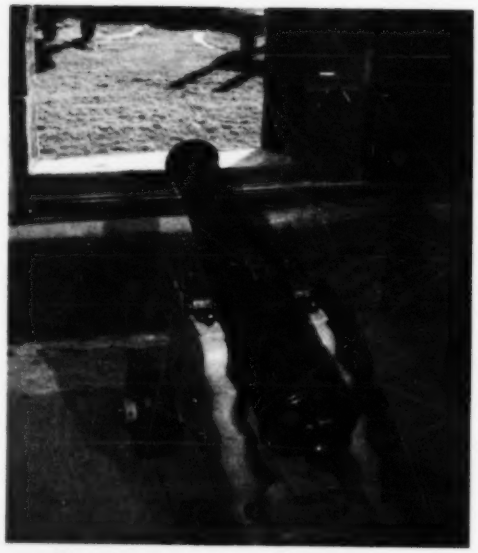

A gun, on its carriage, pointing out the embrasure facing the harbour. *Parcs Canada*

### *Other Cultural Resources*

The remains of the battery are not directly associated with the reasons for national significance, however they are still considered to be a valued cultural resource. The battery has historic value since it formed an integral part of the small military complex built to defend the community from attack during the War of 1812.

In addition to the remains of the battery, Parks Canada's lands contain a portion of the once-larger military reserve. Historical records indicate that over time, there were a number of other buildings built by the military to serve various functions. The reserve lands were associated with the defence of St. Andrews during the War of 1812 and later conflicts.

There is a possibility that additional, unidentified, below-ground structural remains and artifacts dating to the 19th century may exist on the site. These resources may relate to the reasons for commemoration of the site, or be associated with the evolution of the use of the site since the commemorated period. These unknown resources are now stable and must be protected in accordance with Parks Canada's Cultural Resource Management Policy.

Almost all of the archaeological collection does not relate to the commemorated period. The artifact collection consists of a variety of metal, ceramic and glass fragments, most of which are small and undiagnostic. The majority of these items are in storage in Halifax, although a number of objects are currently held in the National Reference Collection in Ottawa. In addition, three 18-pounder iron guns are mounted in the battery. They each display the British broad arrow and the monogram of George III, who reigned between 1760 and 1820.

All cultural resources that do not directly relate to the reasons for the site's designation as a national historic site will continue to be protected in accordance with Parks Canada's Cultural Resource Management Policy.

***Present Situation***

Protecting nationally significant cultural resources is integral to ensuring commemorative integrity and thus is a priority of the management plan. As mentioned previously, the blockhouse, a nationally significant cultural resource, was severely damaged in the 1993 fire. Damage included destruction of much of the structural timbers, decking and roof shingles, and considerable damage to the framing timbers and flooring of the second storey. There was also serious damage to the timbers of the south wall and lesser damage to the north, west and east walls. After analysis of the damage, the decision was taken to restore the blockhouse to its appearance before the fire. Some of the fire-damaged timber was repaired but other areas had to be reconstructed. Although the structure remains in good condition following the extensive restoration, strategic direction to guide long-term management is needed. The overall condition of the blockhouse site was rated as "good" in the 1997 State of the Parks report.

There are effects of the environment on the site and site values. Regional haze due to air pollution has the potential to affect viewing distance from the site across the bay to Maine. Coastal erosion is affecting the site and is likely to accelerate as a result of a rise in sea level driven by climate change. The seawall surrounding the site is subject to constant stress from wave and tidal action. The wall protects the remains of the battery and the military reserve from deterioration due to shoreline erosion. The wall requires ongoing maintenance to prevent deterioration from natural forces.

Additional cultural resources which are part of the site are currently managed according to accepted cultural resource management policy and practices.

**4.2 HERITAGE PRESENTATION**

Presenting Canada's heritage is as important as the protection of national historic sites. Heritage presentation is an integral component of commemorative integrity since it contributes to public understanding of the reasons why a site is important to Canada's history. The purpose of heritage presentation is to promote awareness, understanding, appreciation and enjoyment of the historic site in a manner which ensures the site's commemorative integrity.

The heritage presentation program at St. Andrews Blockhouse NHSC currently consists of a combination of period restoration furnishings within the building, information panels situated along designated pathways on the grounds, and personal interpretation offered by on-site guides. During the visitor season (June to September), uniformed staff

greet visitors at the blockhouse entrance and provide a brief orientation to the site, followed by interpretation of the blockhouse's history and an explanation of the various reproduction items on display on the upper and lower levels of the blockhouse. Outside the building, pathways throughout the grounds guide visitors to interpretive panels which provide an additional means of heritage presentation. The three 18-pounder guns which are mounted at the battery contribute to the historic character of the site. From the battery and surrounding seawall, there are scenic views of Navy Island and the harbour of St. Andrews.

Three aspects of heritage presentation are addressed in the management planning process: messages; structures/media; and planning for heritage presentation. Some of the current issues for each of these elements, which are considered in the context of the management plan, are outlined below.

***Messages***

- Nationally significant and other messages have been recently approved in the Commemorative Integrity Statement (CIS). The current presentation program does not optimize communication of these priority messages since the presentation program was designed in 1994 and reflects communication priorities as determined at that time.
- Interpretation which communicates reasons for national significance is currently provided through the introduction to the site given by the guides and non-personal media on the grounds. Interpretive panels provide information on the role of the blockhouse in the War of 1812, as well as information on blockhouses and their architecture, however it is not clearly communicated that these are the reasons for the site's national historic significance. Visitor surveys (1997) indicate that messages of national significance are not being effectively communicated to visitors.
- Messages about the family of national historic sites and national parks are not effectively communicated.

***Structures/Media***

- The current interpretive panels were installed at the site in 1994. Although relatively recent, their content needs to be re-evaluated in light of the approved commemorative integrity statement.

***Planning***

- The New Brunswick South Field Unit has recognized a need for a heritage presentation and public education plan which outlines an overall interpretive concept for the site.
- Outreach (off-site) programming is currently non-existent and its role needs to be considered in the context of an overall interpretive plan for the site.
- Opportunities for working in collaboration with the cooperating association to support and supplement heritage presentation and enhance service delivery should be explored.

**4.3 VISITOR SERVICES**

Because of the small size of the site, visitor services and facilities at St. Andrews Blockhouse NHSC are limited to the blockhouse building itself, the parking lot and the pathways leading from the parking area and around the grounds. No major changes to facilities or operations at the site are planned at this time.

Inside the blockhouse, there is a very small reception desk, which allows staff to greet visitors. The first floor of the blockhouse is fully accessible to mobility-challenged individuals. The site is staffed with interpreters throughout the operational season, from June through September each year. This guide service is provided by contract. Staff provide an orientation to services and facilities at the site and offer guided tours of the blockhouse and interpretive talks pertaining to the history of the site. Visitor surveys (1997) indicate that the public is generally satisfied with the services and facilities provided at the blockhouse.

Visitation to the site has averaged approximately 22,000 visitors per year since the mid-1990s. Prior to this time, visitation was considerably lower, ranging between approx-

imately 11,000 to 18,000 visitors per season from 1988 to 1993. A total of 21,071 people visited the site during the 2000 visitor season.

**4.4 PARTNERSHIPS AND COMMUNITY INVOLVEMENT**

Views on managing our heritage have evolved to be more inclusive of stakeholders, interested organizations and the public. Greater involvement of these parties in the management of the site increases community commitment to and sense of ownership of national historic sites and helps to build a stronger heritage constituency. The commemorative integrity of St. Andrews Blockhouse NHSC will be ensured in part by seeking the active involvement of the community and various partners in the organization and delivery of and participation in services and cultural events at the site. In this context, a partner is considered to be a group that is interested in working together with Parks Canada towards mutually beneficial objectives for the site, in either a formal or informal manner.

A memorandum of understanding has been developed with the St. Andrews Civic Trust to establish a cooperating association that will work in partnership with Parks Canada to achieve joint objectives for St. Andrews Blockhouse NHSC including: protection and interpretation of Parks Canada's heritage resources; development of interpretive products related to St. Andrews Blockhouse NHSC; future development and/or operation of the site; promotion/organization of special events compatible with site messages; accept donations to further the work of the association; and educate the public about the site and encourage its wise use and protection. The first joint initiative between the cooperating association and St. Andrews Blockhouse NHSC was the development (1999) of an additional parking area on Parks Canada land adjacent to Niger Reef Tea House, which is operated by the Civic Trust.

Parks Canada has a long history of cooperating with the Town of St. Andrews in the operation of St. Andrews Blockhouse NHSC. Until 2001, Parks Canada had a long-standing agreement with the Town to provide guide services during the operational season, from June 1 to September 15. Since this time, Parks Canada has provided this service via a third-party contract. However, with the establishment of a cooperating association for the site, this arrangement should be evaluated to determine the most appropriate partner for delivery of guide services at the site.

Local residents have indicated, through public consultation, that they have a strong attachment to the site for a variety of reasons, including recreational opportunities such as picnicking and walking. The community's dedication to the site was demonstrated during the restoration, which involved considerable community effort, following the fire of 1993. In order to expand opportunities for public enjoyment and participation at the site, possibilities for additional special events and activities should be explored. These types of opportunities may provide possibilities for: improving community awareness; enhancing the sense of pride and stewardship; enhancing commemoration; improving the level of service provided; and capitalizing on marketing and tourism initiatives.

Parks Canada is committed to contributing to a vibrant heritage tourism industry in New Brunswick. To this end, staff from the site liaise regularly with the Town of St. Andrews and provincial partners on the subject of mutually beneficial opportunities, such as promotions and cultural and tourism events.

# 5.0 Management Objectives and Actions

### 5.1 HERITAGE PROTECTION

Protecting cultural resources is one of the primary components of Parks Canada's mandate. Protection is fundamental to the commemoration of a site. Without adequate protection, cultural resources will not endure over time and will not be available for enjoyment and appreciation by visitors and the public at large. Protection of cultural resources at a national historic site is guided by Parks Canada's Cultural Resource Management Policy. The policy is predicated on the Government of Canada's respect for the legacy represented by cultural resources. Cultural resource management applies to all activities that affect cultural resources administered by Parks Canada, whether those activities pertain primarily to the care of cultural resources or to the promotion of public understanding, enjoyment and appropriate use. At St. Andrews Blockhouse NHSC, the overriding strategic goal for heritage protection is:

> *to protect the cultural resources at St. Andrews Blockhouse in a manner that ensures commemorative integrity and respects the site's historic values.*

Cultural resource management applies to the management of the site as a whole as well as to individual cultural resources. The objectives and associated management actions listed below are applicable to St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada as a whole.

#### Objectives

- To manage the site according to cultural resource management policies.
- To protect the blockhouse, battery, military reserve, and other cultural resources from deterioration due to natural forces associated with an exposed coastal location.
- To build upon community support and the sense of stewardship for the protection of the site.
- To ensure that traditional viewplanes and topography are respected with regard to future developments on and adjacent to Parks Canada land.

#### Management Actions

- Continue with the program of preventative maintenance for the blockhouse to ensure that the original material and restored sections remain in good condition.
- Develop a cultural resource conservation plan (CRCP) for the site within two years of approval of the management plan.
- Continue with the program of restoration and regular maintenance for the seawall in order to protect the remains of the battery and military reserve.
- Monitor coastal erosion rates and periodically re-evaluate the adequacy of the shore protection works in place, in light of sea-level changes in the lower Bay of Fundy.
- Develop initiatives with stakeholders and the public for greater involvement in the site.
- Train staff and partners in cultural resource management policies and practices.
- Maintain an open dialogue with the community and the Town of St. Andrews to ensure that any future adjacent development is consistent with the historic character of the site.

- Investigate the availability of existing data for visibility monitoring conducted by the U.S. National Park Service in Roosevelt Campobello International Park. Where feasible, obtain and track this data to determine potential impacts of regional haze on site viewplanes across the Bay of Fundy.

### 5.2 HERITAGE PRESENTATION

Parks Canada is accountable for ensuring the effective communication of the reasons for St. Andrews Blockhouse's national historic significance to the public. Heritage presentation on site and outreach education off site are means to fulfill this responsibility. The overriding strategic goal for heritage presentation for St. Andrews Blockhouse NHSC is:

*to present St. Andrews Blockhouse's messages and heritage values in a creative and innovative manner that will allow diverse audiences to gain an understanding and appreciation of its national historic significance as well as its local and regional significance.*

#### Messages

The primary goal of heritage presentation and outreach education activities is to effectively communicate the reasons for the site's designation as a national historic site. In addition, a range of other values and messages relating to the local and regional significance of the site will be communicated.

#### *Messages of National Historic Significance*

*St. Andrews Blockhouse is of national historic significance for its defensive role during the War of 1812.*

##### *Context*

- Outside the naval and garrison town of Halifax, settlements along the Atlantic seaboard were vulnerable to the depredations of privateers. Even a simple defensive structure such as the St. Andrews Blockhouse and its small battery was enough to dissuade these privateers whose interest was largely economic gain, not military glory.
- St. Andrews Blockhouse, built by the inhabitants of the town, demonstrates civic initiative and enterprise in the face of a potential threat to the town's political and economic independence.

*St. Andrews Blockhouse is of national historic significance as a type of military architecture.*

##### *Context*

- St. Andrews Blockhouse is a rare surviving example of a once-common form of military architecture.
- A blockhouse is a two- (sometimes three-) storey defensive structure usually built of wood with the upper storey or storeys overhanging the lower. As they were easy to build with readily available timber, blockhouses were useful as quick defensive works when threat was imminent.
- Blockhouses served several roles, including supporting small batteries, housing artillery personnel, and serving as depots for firearms and as meeting points for local militia.
- St. Andrews Blockhouse is one of three blockhouses originally constructed along the coast at St. Andrews, with a fourth located nearby at Fort Tipperary.
- St. Andrews Blockhouse is one of the oldest surviving blockhouses in Canada, predated only by Fort Edward blockhouse in Windsor, Nova Scotia.

#### *Secondary Messages*

Secondary messages communicate an understanding and appreciation of the broader historic values of the site. They are not linked to the commemorative intent or the national significance of the site.

Additional messages that will be communicated at the site are listed below:

*St. Andrews Blockhouse played a role in the evolution of the town and community from a commercial, administrative and military focus for the region, to a summer resort exploiting its abundant natural and heritage resources.*

*St. Andrews Blockhouse NHSC is part of a nation-wide system of national historic sites that tell the history of Canada.*

**Audiences**

The audience segments that are targeted by the heritage presentation and public education strategies for St. Andrews Blockhouse NHSC include people visiting the site as well as members of the public who do not necessarily visit the site but are interested in learning about this nationally significant place. This type of segmentation allows for the development of programs suited to the audiences' respective needs.

*On-Site Audiences*

**Education Groups:** The main education group consists of school groups. Much of the contact with this sector is through on-site visits, but outreach is also possible.

**Commercial Tour Groups:** Arriving mostly by bus, these visitors tend to have minimal fore-knowledge of the site, come from diverse backgrounds, and generally have limited time to spend on the site.

**Local Residents:** Residents of the area who may feel a connection to the site since it is in their community and who may use the site for activities such as picnicking.

**Special Events Participants:** Members of the public make use of the site for theme-related special events purposes (e.g. Canada Day celebrations).

**Vacation Travellers:** These visitors are on vacation and looking for interesting and informative attractions to visit. Mainly adults and family groups.

*Off-Site Audiences*

**Education Groups:** The main group consists of school groups.

**Commercial Groups:** While the actual tour group participant has little contact with the site before arrival, commercial tour operators are a significant off-site audience.

**Vacation Travellers:** Prior to visiting, general vacation travellers represent potential visitors and are a potential audience receptive to pre-trip information.

**Stakeholders:** The community and interest groups in the St. Andrews area have an interest in the site for a variety of reasons.

**The Canadian Public:** The broader Canadian public is an audience for messages related to the site's significance to Canada's history and its role in Canada's system of protected heritage areas.

**Outcomes**

The heritage presentation program will be effective when:

- Canadians understand that the St. Andrews Blockhouse was built in response to perceived threat from the U.S. during the War of 1812-1814;
- Canadians understand that St. Andrews Blockhouse is representative of a rare type of military architecture;
- messages are communicated clearly and effectively so that audiences understand and appreciate the national, regional and local significance of the site, that it is part of a family of national historic sites, national parks and national marine conservation areas, and the values and benefits of protected heritage areas;
- messages of national historic importance are clearly communicated and not obscured or overwhelmed by secondary messages;
- the heritage presentation program at St. Andrews Blockhouse NHSC accurately reflects the range and complexity of the human history commemorated or represented at the site;
- Canadians understand the meaning and context of the secondary messages;
- St. Andrews Blockhouse NHSC provides a quality visitor experience and attractive offer to the tourism market;
- heritage presentation and education is available and accessible to on-site audiences and target off-site audiences;
- facilities, programs and services provide the opportunity for Canadians to understand the nationally significant messages and secondary messages; and
- the effectiveness of message communication is measured and monitored.

**Methods**

Methods for heritage presentation at the site consist of a combination of personal and non-personal media, including period restoration furnishings (reproductions) inside the blockhouse, services of a guide during the visitor season, and interpretive panels situated on the grounds of the site. More detail on present methods and the period restoration is provided in Section 4, Current Situation Analysis. These methods will continue to be used to deliver a heritage presentation program that will foster understanding, appreciation and enjoyment of St. Andrews Blockhouse NHSC.

**Management Actions**

- Conduct a thorough review of the current program and develop a heritage presentation and public education plan within two years of completion of the management plan. The heritage presentation and public education plan will outline specific direction for ensuring the effective communication of messages of national historic significance as a primary goal.
- Develop a mechanism, through the heritage presentation and public education planning process, to evaluate and monitor whether outcomes have been achieved, identify opportunities for improvement, and allow for adaptive management.
- Continue to use a combination of personal and non-personal media to communicate key messages and provide a quality learning experience.
- Work in partnership with the site's cooperating association, key stakeholders, and the local community on the planning, development, and delivery of heritage presentation programming.
- Incorporate messaging on the potential environmental threats to the commemorative integrity of the site (coastal erosion, regional air quality) in the future heritage presentation and public education plan.

**5.3 VISITOR SERVICES**

The primary role of visitor services is to facilitate the enjoyment, understanding and appreciation of the site. Visitor services provide functional support for the visitor's enjoyment of heritage presentation programs and maximize the visitor's overall experience while at the site.

**Objective**

- To continue to provide appropriate visitor services and facilities in order to serve current and potential visitors and respond appropriately to their changing needs.

**Management Actions**

- Further refine our knowledge of visitor needs and expectations through periodic administration of visitor satisfaction surveys and utilize resultant information to continually improve service delivery.

**5.4 PARTNERSHIPS AND COMMUNITY INVOLVEMENT**

Parks Canada is committed to building on successful past experiences and to furthering relations and cooperative opportunities with the community, municipality, local and regional heritage groups and private businesses. St. Andrews Blockhouse NHSC contributes to the heritage tourism industry in New Brunswick by attracting and retaining visitors in the St. Andrews area. This contribution can be further enhanced by continuing to work cooperatively with the tourism industry, the Town of St. Andrews, and relevant provincial government agencies and departments.

**Objectives**

- To continue to build support for the site through enhancing positive relationships with stakeholders and the public.
- To increase involvement of stakeholders and the public in site activities.
- To develop, with the site's cooperating association, the Town of St. Andrews, other key stakeholders and the public, innovative initiatives for enhancing heritage protection and presentation and improving service delivery and operation.

**Management Actions**

- Actively pursue opportunities to involve the public, special interest groups and other stakeholders in the site activities at St. Andrews Blockhouse NHSC.
- Encourage and support special events and activities that are consistent with the principles of commemorative integrity and that foster public support.
- Refine the relationship and role of the cooperating association in the management of the site.
- Work in collaboration with the cooperating association to achieve mutual objectives with respect to protection, presentation, education, management, operation and promotion of the site.
- Work collaboratively with municipal and provincial tourism departments and other tourism and heritage organizations to increase the profile and awareness of the site in the community and province, and to develop mutually beneficial marketing and promotion opportunities.
- Communicate the importance of commemorative integrity and cultural resource management to stakeholders and potential partners.
- Develop an annual bulletin to inform residents and stakeholders about site management and activities and provide an opportunity for comment and input.

# 6.0 Ongoing Public Involvement

This management plan was developed in consultation with the public by providing opportunities for review and input throughout the planning process. The completion of the management plan does not mean the end of consultation with the public, but rather the establishment of an ongoing dialogue with the community, interested groups, business, government departments and agencies. The priority of this initiative is evident by the development of management objectives and actions designed to build upon community relationships, develop new partnerships for the future and increase involvement in site activities, as described in Section 5.

Over the following five years, the management actions of this plan will be implemented. After this time period, the plan will be reviewed and revised to ensure its continued relevance. Parks Canada is committed to ensuring that the public, interested stakeholders and partners are aware of actions taken toward implementation of the plan and participate in the review and revision process after the five-year cycle. To this end, Parks Canada will implement the actions listed in this management plan according to the mechanisms and priorities outlined in the following section (Section 7).

As part of our commitment to strengthening communications with the public and our stakeholders, Parks Canada will publish future issues of the newsletter developed to disseminate information and seek public comment during the planning process. Future issues of this newsletter will be made available on an annual basis with the primary purpose of providing an update on site management, operations and activities, reporting on progress with respect to implementation of management plan actions, and obtaining ongoing input from the public (reference Section 5.4).

Site staff will continue to build upon relationships and to work cooperatively with partners and government agencies according to the management objectives and actions indicated in the previous section.

# 7.0 Implementation

Over the next five years, this management plan will serve as a guide to Parks Canada for the management of St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada. The implementation strategy outlined in the table below highlights priorities of management actions that will be implemented over the life of the management plan. Parks Canada uses its annual business planning process to identify how it will meet its objectives. The management plan provides the strategic direction upon which a site's business plan is based. The business plan will identify when and how the management plan strategies (as identified in Section 5) will be implemented.

The implementation of the actions proposed for St. Andrews Blockhouse in this management plan, once approved, depends on the reallocation of resources within the Field Unit. As well, cooperative initiatives with partners will be sought to identify, evaluate and pursue appropriate projects. Should funds not be available, priorities may be deferred.

Progress towards implementation of this management plan will be assessed on an annual basis through the business planning process. The management plan will be subject to a thorough review in five years to evaluate progress and to address new issues. Implementation of management plan actions and the overall state of the historic site are reported publicly through the State of Protected Heritage Areas Report, which is published every two years. Implementation of actions recommended in this management plan is the responsibility of the Parks Canada Field Unit Superintendent for Southern New Brunswick.

## 7.1 IMPLEMENTATION OF MANAGEMENT ACTIONS

The following table illustrates the implementation schedule for management actions identified in Section 5 of this plan. Actions are prioritized according to the five-year duration of this management plan. Thus, actions scheduled within years one and two are considered to be of higher priority than actions scheduled thereafter.

| Heritage Protection | Year 1 | Year 2 | Year 3 | Year 4 | Year 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Continue with the program of preventative maintenance for the blockhouse to ensure that the original material and restored sections remain in good condition. | already under way | ongoing ---------- | ---------- | ---------- | ----------► |
| Continue with the program of restoration and regular maintenance for the seawall to prevent shoreline erosion and protect the remains of the battery and military reserve. | already under way | ongoing ---------- | ---------- | ---------- | ----------► |
| Monitor coastal erosion rates and periodically re-evaluate the adequacy of the shore protection works in place, in light of sea-level changes in the lower Bay of Fundy. | | | develop monitoring program | implement erosion monitoring program | evaluate results |
| Develop a cultural resource conservation plan (CRCP) for the site within two years of approval of the management plan. | commence CRCP | commence CRCP | | | |
| Develop initiatives with stakeholders and the public for greater involvement in the site. | investigate opportunities | develop specific activities | | | |
| Train staff and partners in cultural resource management policies and practices. | ongoing ---------- | ---------- | ---------- | ---------- | ----------► |
| Maintain an open dialogue with the community and the Town of St. Andrews to ensure that any future adjacent development is consistent with the historic character of the site. | ongoing ---------- | ---------- | ---------- | ---------- | ----------► |
| Investigate the availability of existing data for visibility monitoring conducted by the U.S. National Park Service in Roosevelt Campobello International Park. Where feasible, obtain and track this data to determine potential impacts of regional haze on site viewplanes across the Bay of Fundy. | | | | determine availability of existing data | develop process for data evaluation and report on implications for the site |

| **Heritage Presentation and Public Education** | **Year 1** | **Year 2** | **Year 3** | **Year 4** | **Year 5** |
|---|---|---|---|---|---|
| Conduct a thorough review of the current program and develop a heritage presentation and public education plan within two years of completion of the management plan. | | develop plan | plan implementation | implementation | |
| Incorporate messaging on the potential environmental threats to the commemorative integrity of the site (coastal erosion, regional air quality) in the future heritage presentation and public education plan. | | include messages to this effect in new plan | | | |
| Develop a mechanism, through the heritage presentation and public education planning process, to evaluate and monitor whether outcomes have been achieved, identify opportunities for improvement, and allow for adaptive management. | | develop mechanism | monitoring and evaluation | ongoing adaptive management | |
| Continue to use a combination of personal and non-personal media to communicate key messages and provide a quality learning experience. | ongoing ---------- | ---------- | ---------- | ---------- | ----------► |
| Work in partnership with the site's cooperating association, key stakeholders, and the local community on the planning, development and delivery of heritage presentation programming. | | encourage participation in HP planning process | ongoing ---------- | ---------- | ----------► |

| **Visitor Services** | **Year 1** | **Year 2** | **Year 3** | **Year 4** | **Year 5** |
|---|---|---|---|---|---|
| Further refine our knowledge of visitor needs and expectations through specific periodic administration of visitor satisfaction surveys and utilize resultant information to continually improve service delivery. | | | next scheduled year for visitor surveys | refine service delivery based on outcomes | |

| Partenariats et participation de la collectivité | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Actively pursue opportunities to involve the public, special interest groups and other stakeholders in the site activities at St. Andrews Blockhouse NHSC. | ongoing ---- | ---- | ---- | ---- | ----► |
| Encourage and support special events and activities that are consistent with the principles of commemorative integrity and that foster public support. | | ongoing ---- | ---- | ---- | ----► |
| Refine the relationship and role of the cooperating association in the management of the site. | | following from action above | evaluate role to date | refine roles if necessary to meet the objectives of both parties | |
| Work in collaboration with the cooperating association to achieve mutual objectives with respect to protection, presentation, education, management, operation and promotion of the site. | ongoing ---- | ---- | ---- | ---- | ----► |
| Work collaboratively with municipal and provincial tourism departments and other tourism and heritage organizations to increase the profile and awareness of the site in the community and province, and to develop mutually beneficial marketing and promotion opportunities. | ongoing ---- | ---- | ---- | ---- | ----► |
| Communicate the importance of commemorative integrity and cultural resource management to stakeholders and potential partners. | ongoing ---- | ---- | ---- | ---- | ----► |
| Develop an annual bulletin to inform residents and stakeholders about site management and activities and provide an opportunity for comment and input. | first issue after year 1 of management plan | ongoing ---- | ---- | ---- | ----► |

# 8.0 Summary Of Environmental Assessment

This management plan for St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada has been assessed to identify any adverse environmental effects of proposed strategies and actions and to consider environmental effects on the site that should be taken into account in setting management direction. The environmental assessment was conducted in accordance with the following guidance documents: Parks Canada Guide to the Environmental Assessment of Management Plans (2000); Strategic Environmental Assessment: The 1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan, and Program Proposals. Guidelines for Implementing the Cabinet Directive; Guiding Principles and Operational Policies (1994); Procedures of the Department of Canadian Heritage for Complying with the CEAA (1996); and Parks Canada Management Directive 2.4.2 (1998b). In addition, the environmental assessment ensured the plan's adherence to Parks Canada's environmental policies and those of the Government of Canada in general.

Opportunities were provided for public input into the planning process before the plan was drafted, thereby allowing the public to influence final plan content, as required. The environmental assessment was conducted at the near-final-draft stage of the management plan so that any necessary changes to the plan as a result of the assessment have been incorporated into the final version.

The environmental assessment focused on how this draft management plan could likely affect the site's cultural resources. There were no identifiable sources of environmental stress associated with the proposed activities/concepts in the plan. However, there are effects of the environment on the site and site values. Regional haze is possibly affecting viewing distance from the site across the bay to Maine. Coastal erosion is affecting the site and is likely to accelerate due to sea-level rise driven by climate change. The environmental assessment recommended that monitoring of these effects be conducted and associated messages be communicated to the public. These recommendations have been incorporated into the management actions described in Section 5 of this management plan.

There are no physical works planned at the site, nor are there any activities or concepts existing or proposed that will negatively impact on the natural, cultural or socio-economic environments. The predicted "changes" to these environments are minimal and, if anything, positive. The activities/concepts put forward in the plan contribute to the commemorative integrity of the site. Altogether, the strategies and actions put forth in this management plan should bring this historic site closer to its overall purpose.

**APPENDIX A**

# Glossary

**Business Plan -** Covering a period of one to three years, the business plan sets out the priorities and details of how a management plan's objectives will be met. The business plan is the key implementation document for the direction set out in the management plan.

**Commemorative Integrity -** Commemorative integrity is the term used to describe the health or wholeness of a national historic site. A national historic site possesses commemorative integrity when:

- the resources directly related to the reasons for designation as a national historic site are not impaired or under threat,
- the reasons for designation as a national historic site are effectively communicated to the public; and
- the site's heritage values (including those not related to the reasons for designation as a national historic site) are respected in all decisions and actions affecting the site.

**Commemorative Integrity Statement -** A document which describes what is meant by commemorative integrity for a particular national historic site. The document explains why the site is of national historic importance, the features that are integral to this importance and the messages that will be communicated to the public.

**Conservation -** Conservation encompasses the activities that are aimed at the safeguarding of a cultural resource so as to retain its historic value and extend its physical life. There are conservation disciplines that address different kinds of cultural resources. All share a broad concept of conservation that embraces one or more strategies that can best be placed on a continuum that runs from least intervention to greatest, that is, from maintenance to modification of the cultural resource.

**Cultural Resource -** A cultural resource is defined as a human work or a place which gives evidence of human activity or has spiritual or cultural meaning, and which has been determined to have historic value. For example, the blockhouse structure itself and the remains of the battery are tangible evidence of the efforts to defend St. Andrews.

**Cultural Resource Management** - Generally accepted practices for the conservation and presentation of cultural resources, founded on principles and carried out in a practice that integrates professional, technical and administrative activities so that the historic value of cultural resources is taken into account in actions that might affect them. In Parks Canada, cultural resource management encompasses the presentation and use, as well as the conservation, of cultural resources.

**Environmental Assessment** - An assessment of the environmental effects of a project that is conducted in accordance with the Canadian Environmental Assessment Act and its regulations or assessment of the management plan in accordance with Parks Canada's Environmental Assessment Process for Policy and Program Proposals.

**APPENDIX B**

# Cultural Resources of St. Andrews Blockhouse NHSC

**Inventory Of Cultural Resources And Levels Of Significance**

| Description | Level | Explaination |
|---|---|---|
| *In Situ Structural Resources:* | | |
| Blockhouse | Level 1 | Linked to commemorative intent |
| Battery | Level 1 | Association with designated place |
| Unidentified archaeological remains | Level 2 | CRM policy |
| *Archaeological Collections:* | | |
| There is a collection of 2000 items from the site in storage in Halifax. Additionally, one item is in the regional reference collection and 59 items are held in the National Reference Collection in Ottawa. | Level 1 & 2 | Metal: includes about 20 kg of nails, and other miscellaneous items.<br>Ceramic: includes part of a Maritime slipped redware bowl, and a large decorated rim sherd of a Maritime slipped redware baking dish.<br>Glass: basic utilitarian glass |
| *Curatorial Collections:* | | |
| 3 18-pdr guns in the battery | Level 2 | Historic guns but not site-specific |
| Reproduction artifacts in blockhouse | Other | |
| Gun carriages | Other | |

**APPENDIX C**

## List of Contributors

**Julie Tompa**, Management Planner
*Atlantic Service Centre*

**Anne Bardou,** Manager, Cultural Resources
*Southern New Brunswick Field Unit*

**Thierry Bouin,** Field Unit Superintendent
*Southern New Brunswick Field Unit*

**Judith Tulloch,** Historian
*Atlantic Service Centre*

**Edouard Daigle,** Manager, Heritage Protection
*Southern New Brunswick Field Unit*

**Guy LeBlanc,** Graphic Designer
*Atlantic Service Centre*

**Paul Perkison,** Manager, Visitor Services
*Southern New Brunswick Field Unit*

**Rhonda Rossiter,** Manager,
Business and Executive Services
*Southern New Brunswick Field Unit*

**Dave Garden,** Asset Manager
*Southern New Brunswick Field Unit*

**Ed Jager,** Manager, External Relations
*Southern New Brunswick Field Unit*

**Earl Luffman,** Archaeologist
*Atlantic Service Centre*

**Jackie Olsen** and **Pamela Gautreau** also contributed periodically to the development of this management plan, prior to leaving their respective positions with the New Brunswick South Field Unit.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DU

# BLOCKHAUS-DE-ST. ANDREWS

*Plan directeur*

Parcs Canada Parks Canada

Canada

AVRIL 2004

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DU

# BLOCKHAUS-DE-ST. ANDREWS

*Plan directeur*

© Sa Majesté du chef du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2004.

ISBN R64-288/2004F
Nº DE CAT. 0-662-76604-0

This publication is also available in English.

*Pour obtenir de plus amples informations sur le Plan directeur du lieu ou sur le lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :*

Lieu historique national du
Blockhaus-de-St. Andrews
B.P. 1001
Alma (Nouveau-Brunswick)
E4H 1B4

TÉL : (506) 529-4270 (en saison)
(506) 887-6000 (hors saison)
FAX : (506) 887-6011
fundy.info@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

*Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada*

Parcs Canada
Lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews
Plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre :
St. Andrews Blockhouse
National Historic Site of Canada
Management Plan.

ISBN 0-662-76604-0
Nº DE CAT. R64-288/2004F

1. Lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews (N. B.) – Gestion.
2. Parcs nationaux – Nouveau-Brunswick – Gestion.
3. Parcs nationaux – Canada – Gestion.
4. Lieux historiques – Canada – Gestion.
I. Titre.

FC2164.C36S82 2004
333.78'097151
C2004-980162-7

**Provenance des images de la page couverture**

**En haut à gauche :** P. Stuart;
**Toutes les autres photos, y compris la photo de l'arrière-plan :** B. Townsend, 2000.

# Foreword

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le coeur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation pour le bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews.

David Anderson

**David Anderson**
***Ministre de l'Environnement***

# Recommandations

*Recommandé par:*

**Alan Latourelle**
*Directeur général de l'Agence,*
*Parcs Canada*

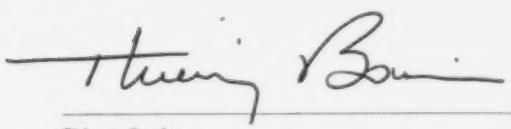

**Thierry Bouin**
*Directeur, Unité de gestion*
*Sud du Nouveau-Brunswick*

# Table des matières

Avant-propos ..... iii
Recommandations ..... v

**1.0 Introduction**
1.1 Vue d'ensemble du processus d'élaboration du plan ..... 1
1.2 Cadre législatif et stratégique de Parcs Canada en matière de gestion des lieux historiques nationaux ..... 2
1.3 Objectifs stratégiques de Parcs Canada ..... 3
1.4 Rôle des lieux historiques nationaux ..... 3

**2.0 Lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews**
2.1 Contexte géographique ..... 5
2.2 Contexte historique ..... 5
2.3 Importance historique nationale ..... 6

**3.0 Intégrité commémorative**
3.1 Lieu désigné ..... 9

**4.0 Analyse de la situation**
4.1 Ressources culturelles ..... 11
4.2 Mise en valeur du patrimoine ..... 12
4.3 Services aux visiteurs ..... 13
4.4 Partenariats et participation de la collectivité ..... 14

**5.0 Objectifs et mesures de gestion**
5.1 Protection du patrimoine ..... 15
5.2 Mise en valeur du patrimoine ..... 16
5.3 Services aux visiteurs ..... 18
5.4 Partenariats et participation de la collectivité ..... 19

**6.0 Participation continue du public** ..... 21

**7.0 Mise en oeuvre**
7.1 Mise en œuvre des mesures de gestion ..... 24

**8.0 Sommaire de l'évaluation environnementale** ..... 27

**Annexe A**
Glossaire ..... 29

**Annexe B**
Inventaire des ressources culturelles du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews ..... 31

**Annexe C**
Liste des collaborateurs ..... 33

**Cartes de références**
CARTE 1 Cadre régional ..... 7
CARTE 2 Carte du site ..... 8

# 1.0 Introduction

Les lieux historiques nationaux du Canada préservent et mettent en valeur des éléments tangibles et symboliques du patrimoine culturel de notre pays. Ce sont des lieux exceptionnels reconnus en vertu de la loi comme étant d'importance nationale dans l'histoire du Canada.

Aux termes de la Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998), Parcs Canada a le mandat d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. En vertu de la Loi, chaque lieu historique national du Canada administré par l'Agence est tenu d'établir un plan directeur qui doit être déposé devant le Parlement tous les cinq ans. Le plan directeur est un document qui sert à appliquer localement les politiques générales de Parcs Canada et qui est approuvé par le Ministre après avoir fait l'objet d'une vaste consultation publique. Le plan dicte l'aménagement et l'exploitation à long terme d'un lieu historique national. Il sert de cadre pour toutes les activités subséquentes de gestion, de mise en œuvre et de planification détaillée des projets afférents au lieu. Le plan directeur a pour but d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national et notamment l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles. Parallèlement à cet objectif stratégique, le plan directeur prescrit également le type de mesures à mettre en place pour permettre aux visiteurs de profiter du lieu historique national et de l'apprécier.

Ce plan directeur, le tout premier du lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews, expose les critères sur lesquels Parcs Canada et ses partenaires s'appuieront pour assurer la protection, la mise en valeur et la gestion des ressources du lieu. Il est le résultat d'un processus de planification débuté en 1999 et qui a fait appel à la consultation publique pour façonner l'orientation de ce lieu historique national.

## 1.1 VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN

Ce premier plan directeur du lieu historique national du Blockhaus-de-St. Andrews (ci-après appelé LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews) est le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire d'employés de Parcs Canada entrepris à l'été 1999. La mise au point de ce document a débuté par une évaluation des pratiques de gestion antérieures, un examen de la situation actuelle et l'identification des questions à régler. Chacune de ces questions a ensuite été analysée en détail en fonction des directives énoncées dans les dispositions législatives, les politiques et les priorités définies en vue d'élaborer des propositions de plan directeur à soumettre à la consultation publique.

En avril 2000, l'équipe a émis un bulletin d'information décrivant le processus de planification de gestion et soulignant les options de gestion proposées en vue de régler les enjeux identifiés, et organisé une journée portes ouvertes à St. Andrews où le public était invité à émettre ses opinions et ses suggestions sur l'orientation du plan directeur. Les gens se sont montrés dans l'ensemble très favorables aux propositions avancées par l'équipe de planification.

Tous les commentaires exprimés ont été compilés, analysés et pris en compte lors de la révision des lignes directrices de gestion du lieu. Suite à cette consultation, l'équipe a rédigé une version provisoire de plan directeur qui a été soumise à une évaluation environnementale visant à s'assurer que les mesures de gestion proposées ne risqueraient pas d'entraîner d'effets environnementaux négatifs sur le lieu. Le plan a ensuite été révisé et présenté au ministre de l'Environnement pour évaluation et approbation. Après avoir reçu l'approbation requise, le document a été déposé devant le Parlement.

## 1.2 CADRE LÉGISLATIF ET STRATÉGIQUE DE PARCS CANADA EN MATIÈRE DE GESTION DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

### *Législation*

Le gouvernement du Canada veille à ce que tout l'éventail de l'histoire humaine du Canada soit représenté dans le réseau des lieux historiques nationaux. Tel que prévu aux termes de la Loi sur les lieux et monuments historiques, le ministre responsable des lieux historiques nationaux a le mandat de désigner les « endroits historiques ». La Commission des lieux et monuments historiques du Canada conseille le ministre au sujet de la commémoration de ces lieux historiques.

### *Politique sur les lieux historiques nationaux*

Les objectifs stratégiques du gouvernement du Canada relatifs aux lieux historiques nationaux sont les suivants :

- aider la population à mieux connaître et à apprécier l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le plaisir des générations actuelles et futures et pour l'enrichissement de leurs connaissances, et avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources; et
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

### *Politique sur la gestion des ressources culturelles*

Pour s'assurer que les ressources des lieux historiques nationaux sont adéquatement protégées et mises en valeur, Parcs Canada s'est doté d'une politique sur la gestion des ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles repose sur cinq principes directeurs : la valeur, l'intérêt public, la compréhension, le respect et l'intégrité. En termes concrets, pour assurer l'application de ces principes, il faut que les ressources culturelles soient recensées et évaluées et que leur valeur historique soit dûment prise en compte dans toutes les interventions susceptibles de leur nuire. Ces interventions comprennent les activités de préservation et de protection des ressources et celles qui permettent de les faire connaître et apprécier du public et d'en favoriser une utilisation judicieuse.

La Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada est une approche intégrée et holistique. Elle s'applique à toutes les activités qui ont une incidence sur les ressources culturelles, que ce soit la protection, l'entretien, l'appréciation ou l'utilisation. Les principes directeurs ne sont pas mutuellement exclusifs et donnent au contraire des résultats plus probants lorsqu'ils sont envisagés dans leur globalité. Les pratiques de gestion des ressources culturelles jouent un rôle intégral dans la saine gestion du lieu et dans toutes les activités de gestion conjointe ou partagée entreprises par le personnel et les partenaires de Parcs Canada.

Les principes de gestion des ressources culturelles ont été appliqués dans l'élaboration de ce plan directeur du Blockhaus-de-St. Andrews et continueront de servir de cadre à l'appui des décisions de gestion afférentes à l'aménagement et à l'exploitation de ce lieu historique national. Aucune activité susceptible de compromettre l'intégrité commémorative d'un lieu historique national ne sera autorisée.

### *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*

La Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine définit les critères d'évaluation de la valeur patrimoniale de tous les édifices fédéraux vieux de quarante ans et plus. Un bâtiment évalué comme étant un édifice du patrimoine est soit « classé », titre qui lui confère la plus haute valeur patrimoniale, soit « reconnu ». L'évaluation des édifices permet à Parcs Canada de déterminer les modes de protection et d'utilisation appropriés de ces ressources culturelles. Tous les projets d'intervention sur un édifice classé doivent être évalués par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine qui détermine les retombées potentielles de ces mesures sur le caractère patrimonial de l'édifice. Les évaluations des projets de modification des édifices reconnus sont effectuées par le ministère responsable de l'édifice en question et se

font conformément aux critères établis par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. Les mesures définies dans les plans directeurs qui concernent les édifices fédéraux du patrimoine doivent garantir la protection de la valeur patrimoniale de ces édifices. Le blockhaus de St. Andrews est classé dans la catégorie des lieux reconnus aux termes de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine. Cette désignation signifie que Parcs Canada doit évaluer toutes les propositions de modification au blockhaus pour s'assurer que ces interventions ne compromettront pas l'intégrité du caractère patrimonial de l'ouvrage.

### 1.3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE PARCS CANADA

Parcs Canada a le mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Pour être en mesure de réaliser ce mandat, Parcs Canada a adopté un ensemble d'objectifs stratégiques qui encadreront les activités de l'Agence au cours des cinq à dix années à venir. Les objectifs stratégiques qui orientent la gestion du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews sont les suivants :

- veiller en tout premier lieu au maintien de l'intégrité commémorative de ce lieu historique national;
- sensibiliser les Canadiens et les visiteurs de l'étranger au patrimoine canadien de façon à ce qu'ils comprennent mieux la valeur de l'intégrité commémorative et apprécient davantage le réseau des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada;
- offrir aux visiteurs des services propres à leur permettre de découvrir et d'apprécier ce lieu historique national tout en s'assurant que les impacts de la fréquentation du lieu seront maintenus à un niveau minimal;
- améliorer la gestion de Parcs Canada en privilégiant en particulier un mode de gestion axé sur un processus décisionnel efficace et sur les résultats;
- gérer les ressources humaines d'une manière judicieuse et propre à offrir à la main-d'œuvre de Parcs Canada, hautement qualifiée et représentative de la population canadienne, un milieu de travail stimulant et habilitant.

### 1.4 RÔLE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews fait partie d'une famille de plus de 890 lieux situés dans toutes les régions du Canada. Chacun d'eux a été la scène d'événements qui ont eu des retombées notables sur l'histoire du Canada ou évoque une page importante de celle-ci. Les lieux historiques nationaux du Canada commémorent des milliers d'années d'histoire humaine et un riche éventail de thèmes politiques, économiques, intellectuels, culturels et sociaux.

Au Nouveau-Brunswick, le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews a un lien thématique avec le lieu historique national de la Tour-Martello-de-Carleton, situé dans la ville de Saint John et également commémoré pour la spécificité de son architecture militaire et son rôle lors de la guerre de 1812. Le blockhaus de St. Andrews est l'un des deux bâtiments de ce type bâtis à l'époque qui subsistent. L'autre, érigé en 1750, est le lieu historique national du Canada du Fort-Edward, situé à Windsor, Nouvelle-Écosse.

Nos lieux historiques nationaux sont des symboles marquants de notre identité qui font de l'histoire du Canada un élément dynamique du présent. Les lieux historiques nationaux sont la propriété d'instances gouvernementales fédérales, provinciales et municipales, d'entreprises et de particuliers. Nous sommes tous partie prenante dans la gérance de ces endroits d'exception.

Le programme national de commémoration est composé de plusieurs volets distincts, mais interreliés. Outre les quelque 890 lieux historiques nationaux du Canada, plus de 570 personnes et 350 autres éléments de notre histoire ont été officiellement reconnus d'importance nationale. Les désignations sont faites par le ministre responsable des lieux historiques nationaux, sur la recommandation de la

Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

La méthode la plus commune de commémoration est la pose d'une plaque de bronze ou d'un panneau commémoratif. Pour commémorer des endroits désignés lieux historiques nationaux, le gouvernement fédéral peut également en faire l'acquisition dans le but d'assurer leur préservation et leur promotion auprès de la population canadienne, ce qui est le cas du lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews.

Parcs Canada administre actuellement 149 lieux historiques nationaux dans différentes régions du Canada et s'est impliqué auprès de plus de 50 autres par le biais d'ententes de partage des coûts. Nos lieux historiques nationaux sont un héritage précieux et irremplaçable. En les protégeant, nous assurons leur préservation pour le bénéfice et la jouissance des générations futures.

# 2.0 Lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews

Le blockhaus vu de la batterie. *B. Townsend, 2003*

## 2.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews est situé à St. Andrews, sur la côte de la baie de Fundy, au Nouveau-Brunswick. St. Andrews est une petite ville côtière située au bout d'une péninsule en saillie dans la baie de Passamaquoddy, à 30 km à l'est de St. Stephen et de la frontière du Maine et à 100 km à l'ouest de Saint-John. Le blockhaus est à l'ouest du centre-ville, sur la route Joe's Point, en face du parc Centennial. Érigé sur un terrain de deux acres, il constitue le centre d'attraction de cet espace riverain verdoyant (voir les cartes 1 et 2).

## 2.2 CONTEXTE HISTORIQUE

En Amérique du Nord, on construisait souvent des blockhaus en bois pour assurer la défense des établissements coloniaux. La simplicité de leur style et l'abondance du bois rendaient leur construction facile et rapide. Leur solidité protégeait les soldats en poste contre les tirs des mousquets ou d'autres armes légères. Le blockhaus de St. Andrews est typique de ces bâtiments, avec son bois équarri de 30 cm offrant une meilleure protection contre le tir au mousquet que les constructions en pièce sur pièce. L'étage supérieur du blockhaus est en surplomb par rapport au rez-de-chaussée. Le bâtiment possède également des éléments médiévaux prenant la forme de mâchicoulis – trous percés dans le plancher de la partie en surplomb pour se défendre contre l'ennemi, directement dessous. Un canon de quatre livres, installé à l'étage, complétait les trois pièces de 18 livres de la batterie.

Le début de la guerre de 1812 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis n'a guère semé l'effroi parmi les habitants de St. Andrews, malgré la proximité de la frontière canado-américaine. Le Nouveau-Brunswick entretenait de bonnes relations commerciales avec l'État voisin du Maine et les deux parties étaient déterminées à préserver leur bonne entente en dépit du conflit. Mais, malgré cet accord pacifique entre voisins, St. Andrews n'en était pas moins vulnérable face aux corsaires américains qui écumaient la côte atlantique. Afin de se protéger contre cette menace pour l'économie et la sécurité politique de la ville, les citoyens de St. Andrews ont bâti trois blockhaus à l'hiver de 1812-1813, à la pointe Joe's, à la pointe East et à la pointe West. Le

blockhaus de la pointe West est le seul qui subsiste encore de nos jours; il est commémoré en tant que lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews.

Le blockhaus n'a été la scène d'aucun combat durant la guerre de 1812 et, avec le retour de la paix, il a assumé un rôle plutôt symbolique. Après la fin de la guerre, deux artilleurs et un bombardier ont vécu quelque temps dans le bâtiment qui a ensuite servi d'entrepôt à la milice locale. Cette utilisation continuelle explique que le blockhaus soit resté en assez bon état tout au long du XIX$^{e}$ siècle.

Le blockhaus a repris du service en 1866, lorsque les Fénians, des Irlandos-américains qui s'attaquaient à l'Amérique du Nord britannique dans le but d'obtenir l'indépendance de l'Irlande, se sont réunis à Eastport, Maine, dans le but apparent d'envahir le Nouveau-Brunswick. Cependant, cette menace a été de courte durée et le blockhaus n'a jamais été attaqué.

En dehors de ces brèves périodes d'activité militaire, le blockhaus a servi de résidence locative au XIX$^{e}$ siècle, d'abord pour des artilleurs à la retraite, puis pour des résidants locaux. Les locataires les plus éminents ont été sir Leonard et lady Tilley, qui ont habité le bâtiment à l'été de 1887, ce qui témoigne de la métamorphose graduelle de St. Andrews d'un centre commercial en un lieu de villégiature populaire. Sir Leonard Tilley était un homme politique important du Nouveau-Brunswick – ancien premier ministre et lieutenant-gouverneur de la province, et l'un des Pères de la Confédération. Au cours des années qui ont suivi, le blockhaus a servi de maison d'été et de pavillon de thé, puis il a été loué à la Ville qui en a fait un parc. Il est peu à peu devenu l'un des symboles de la Ville.

En 1962, le Ministre a désigné le blockhaus lieu historique national. À ce moment, le blockhaus et la batterie ont été confiés au Service des lieux historiques nationaux et restaurés selon leur apparence du début du XIX$^{e}$ siècle, avant d'être ouverts au public le 13 juillet 1967. En août 1993, le blockhaus a été gravement endommagé par le feu. On a alors décidé de le restaurer en conservant le plus de matériaux d'origine possible. Le bâtiment a aujourd'hui retrouvé l'apparence qu'il avait avant l'incendie. Le blockhaus est une attraction importante et demeure un symbole reconnaissable de la ville historique de St. Andrews.

## 2.3 IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE

En 1962, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé que le lieu soit désigné d'importance historique nationale pour les motifs suivants :

*Le blockhaus de St. Andrews revêt une importance historique nationale en raison de son rôle défensif pendant la guerre de 1812 et de son type d'architecture militaire.*

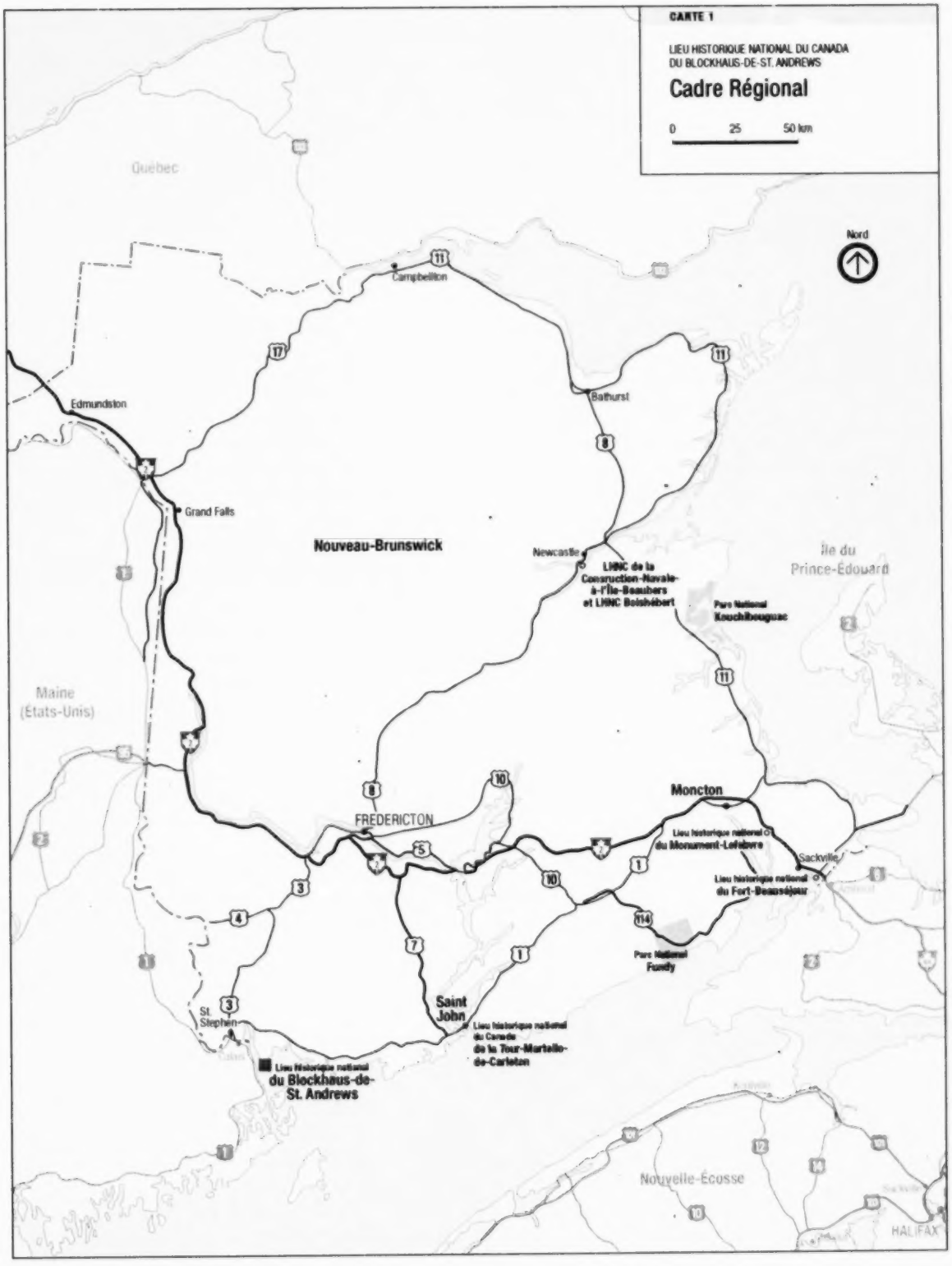
CARTE 1
LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA
DU BLOCKHAUS-DE-ST. ANDREWS
Cadre Régional
0 25 50 km
Nord
Québec
Campbellton
Edmundston
Grand Falls
Bathurst
Nouveau-Brunswick
Newcastle
LHNC de la Construction-Navale-à-l'Île-Beaubers et LHNC Beaubébert
Parc National Kouchibouguac
Île du Prince-Édouard
Maine (États-Unis)
Moncton
FREDERICTON
Lieu historique national du Monument-Lefebvre
Sackville
Lieu historique national du Fort-Beauséjour
Parc National Fundy
Saint John
St. Stephen
Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton
Lieu historique national du Blockhaus-de-St. Andrews
Nouvelle-Écosse
HALIFAX

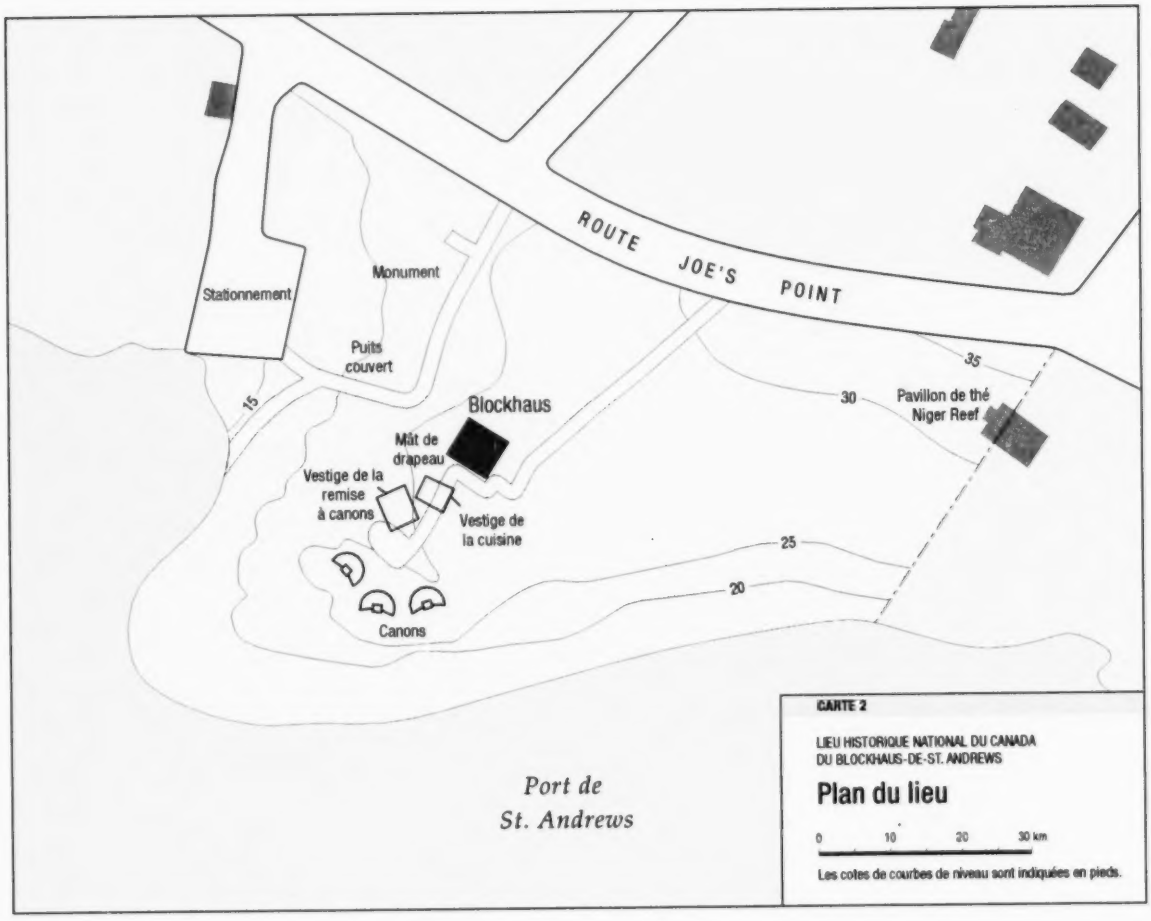
ROUTE JOE'S POINT
Stationnement
Monument
Puits couvert
Blockhaus
Mât de drapeau
Vestige de la remise à canons
Vestige de la cuisine
Canons
Pavillon de thé Niger Reef
15
20
25
30
35
Port de St. Andrews
CARTE 2
LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU BLOCKHAUS-DE-ST. ANDREWS
Plan du lieu
0 10 20 30 km
Les cotes de courbes de niveau sont indiquées en pieds.

# 3.0 Intégrité commémorative

La responsabilité première de Parcs Canada touchant au lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews est d'en assurer l'intégrité commémorative. L'intégrité commémorative décrit le bon état et le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées;
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées dans toute décision ou action ayant une incidence sur le lieu.

L'énoncé d'intégrité commémorative décrit les caractéristiques de l'intégrité commémorative d'un lieu donné. Il définit les éléments commémorés, les motifs de la commémoration, les ressources d'importance nationale, les valeurs de ces ressources et les objectifs de leur protection, les messages d'importance nationale et les objectifs de leur communication claire ainsi que les autres valeurs, ressources et messages de nature patrimoniale afférents au lieu.

L'énoncé d'intégrité commémorative définit le cadre sur lequel les gestionnaires appuient leur processus décisionnel, mais il ne dicte pas les mesures particulières à appliquer. Il fournit des renseignements sur les éléments qui confèrent au lieu sa valeur et sert de guide à l'évaluation des impacts des mesures proposées. C'est un document essentiel au processus décisionnel dans tous les lieux historiques nationaux.

### 3.1 LIEU DÉSIGNÉ

Lieu désigné fait référence au lieu désigné d'importance historique par le ministre responsable des lieux historiques nationaux sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Dans le cas présent, le lieu désigné est le bâtiment du blockhaus lui-même puisque c'est cet ouvrage qui est directement associé aux motifs de la désignation (carte 1, Carte de site du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews). Dans sa recommandation, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada précise que le blockhaus de St. Andrews doit son importance nationale à son rôle durant la guerre de 1812 et à sa structure représentative d'un type d'architecture militaire. Seule la structure du blockhaus lui-même est mentionnée dans la recommandation de la Commission; de ce fait, le lieu désigné est constitué du blockhaus et de sa superficie au sol. La propriété du lieu historique comprend d'autres terres sises à l'intérieur des limites administrées par Parcs Canada et qui ne sont pas considérées comme ayant un rapport direct avec les motifs de la désignation.

Le lieu désigné revêt une importance nationale pour les raisons suivantes :

- il a joué un rôle défensif durant la guerre de 1812;
- il est typique d'un style d'architecture militaire.

Les objectifs de maintien de l'intégrité commémorative du lieu désigné sont intégrés dans les objectifs et les mesures de gestion visant à résoudre les principaux enjeux auxquels le lieu est confronté (section 5).

# 4.0 Analyse de la situation

## 4.1 RESSOURCES CULTURELLES

L'Énoncé d'intégrité commémorative approuvé (1999) indique les motifs de la désignation du lieu et définit le cadre de gestion à suivre pour en assurer l'intégrité commémorative. Les principaux éléments de l'intégrité commémorative (se référer à la section 3) sont notamment de veiller à ce que les ressources culturelles d'importance historique nationale soient protégées et à ce que les autres valeurs patrimoniales du lieu soient respectées par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures ayant une incidence sur le lieu.

### *Ressources culturelles d'importance nationale*

La seule des ressources culturelles qui subsiste en surface est le blockhaus lui-même. Toutes les autres structures militaires bâties par le passé (remise à canons, cuisine) ont disparu. Le blockhaus revêt une importance historique nationale en raison de son rôle dans la défense civile et militaire de St. Andrews face à une menace extérieure pour son indépendance politique et économique. Le blockhaus est également l'un des rares exemples qui subsistent d'une forme d'architecture militaire jadis courante.

Au cours de son histoire, le bâtiment semble avoir subi une série de modifications qui ont entraîné le remplacement partiel de son tissu, notamment à la fin du XIX$^{e}$ siècle ainsi que dans les années 1960 et 1970. Ces interventions ne semblent pas avoir eu d'effet négatif important et ont contribué à la pérennité de la structure. En 1993, le blockhaus a été gravement endommagé par le feu et a dû subir une restauration majeure. Malgré son évolution au fil des ans, notamment sa restauration à la suite de l'incendie de 1993, le blockhaus a conservé son intégrité structurale et son caractère historique.

Certains des artefacts archéologiques mis au jour sur place sont considérés d'importance historique nationale, car ils datent de la période de 1812 et contribuent à la connaissance des modes d'occupation et d'utilisation du lieu. Ces artefacts représentent moins de 1 % (5 à 10 objets) de la collection archéologique de St. Andrews, qui compte environ 2000 articles. Il s'agit entre autres d'un bol en grès rouge à glaçure et d'un flacon à médicament soufflé dans un moule. La collection est conservée à Halifax dans un environnement stable et sûr, conformément à la politique de Parcs Canada sur les collections.

Un canon, sur son affût, pointé par l'embrasure faisant face au port. *Parcs Canada*

### *Autres ressources culturelles*

Les vestiges de la batterie ne sont pas directement associés au motif de la désignation d'importance nationale, mais sont néanmoins considérés comme des ressources culturelles de valeur. La batterie possède une valeur historique, car elle faisait partie intégrante du petit ensemble militaire construit

pour défendre la communauté contre une éventuelle attaque pendant la guerre de 1812.

En plus des vestiges de la batterie, le terrain de Parcs Canada renferme une partie de l'ancien grand terrain militaire. Les documents historiques indiquent qu'au fil des ans, les militaires ont construit plusieurs autres bâtiments servant à des fonctions diverses. Le terrain militaire était associé à la défense de St. Andrews pendant la guerre de 1812 et pendant les conflits subséquents.

Il se peut qu'il reste sur place des artefacts et d'autres vestiges structurels enfouis non identifiés datant du XIX$^{e}$ siècle. Ces ressources pourraient avoir un lien avec le motif de la commémoration du lieu ou être associés à l'évolution de son utilisation depuis la période commémorée. Ces ressources inconnues sont actuellement stables et doivent être protégées conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

Rares sont les éléments de la collection archéologique qui ont un lien avec la période commémorée. La collection d'artefacts se compose d'une variété de fragments de métal, de céramique et de verre, pour la plupart petits et non diagnostiques. La majorité sont entreposés à Halifax, mais un certain nombre font actuellement partie de la collection nationale de référence, à Ottawa. De plus, trois pièces de 18 livres en fer sont installées sur la batterie. Elles portent toutes la flèche indiquant qu'elles étaient la propriété de l'armée britannique ainsi que le monogramme de George III, roi de 1760 à 1820.

Toutes les ressources culturelles sans lien direct avec le motif de la désignation du lieu à titre de lieu historique national continueront d'être protégées conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

*Situation actuelle*

La protection des ressources culturelles d'importance nationale est essentielle au maintien de l'intégrité commémorative et entre donc dans les priorités du plan directeur. Comme il a été dit précédemment, le blockhaus, une ressource culturelle d'importance nationale, a été gravement endommagé lors d'un incendie en 1993. Une bonne partie du bois de charpente, du tablier et des bardeaux du toit a été détruite, et l'ossature en bois ainsi que le plancher du deuxième étage ont été très endommagés. Le bois d'œuvre utilisé pour la construction du mur sud a aussi subi des dommages considérables, alors que celui des murs nord, ouest et est a été relativement épargné. Après avoir analysé les dommages, on a décidé de restaurer le blockhaus de façon à lui rendre l'apparence qu'il avait avant l'incendie. Une partie du bois d'œuvre endommagé par le feu a été remplacée, mais d'autres secteurs ont dû être reconstruits. Bien que la structure soit en bon état à la suite de cette restauration majeure, une orientation stratégique quant à sa gestion à long terme s'impose. Le Rapport de 1997 sur l'état des parcs définissait l'état des ressources culturelles du blockhaus comme « bon ».

L'environnement a des incidences sur le lieu et sur les valeurs qui s'y rattachent. La brume sèche causée par la pollution atmosphérique peut nuire à la vue que le lieu offre sur le Maine, sur l'autre rive de la baie. L'érosion qui affecte le rivage du lieu risque de s'accélérer avec le relèvement du niveau de la mer dû aux changements climatiques. La digue entourant le lieu est soumise au stress constant des vagues et des marées. Elle protège les vestiges de la batterie et du terrain militaire contre la détérioration associée à l'érosion riveraine. Elle nécessite un entretien continu pour éviter sa détérioration par les forces naturelles.

Les autres ressources culturelles du lieu sont gérées conformément aux politiques et aux pratiques admises de gestion des ressources culturelles.

### 4.2 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

La mise en valeur du patrimoine canadien est aussi importante que la protection des lieux historiques nationaux. La mise en valeur du patrimoine est un élément constitutif de l'intégrité commémorative puisqu'elle contribue à communiquer au public les raisons qui expliquent l'importance d'un lieu dans l'histoire du Canada. La mise en valeur du patrimoine a pour but de favoriser la sensibilisation, la connaissance, l'appréciation et la fréquentation du lieu d'une manière qui permet d'en préserver l'intégrité commémorative.

Le programme de mise en valeur du patrimoine du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews se traduit actuellement par des reconstitutions du mobilier et des accessoires, l'exposition de panneaux d'information le long des sentiers désignés et des activités d'interprétation animées par des guides sur place. Pendant la saison d'activité (de juin à septembre), des employés en uniforme accueillent les visiteurs à l'entrée du blockhaus et les orientent, en plus d'interpréter l'histoire du bâtiment et de donner des explications concernant les différents articles de reproduction exposés aux deux étages. À l'extérieur du blockhaus, des sentiers amènent les visiteurs jusqu'à des panneaux d'interprétation qui complètent la mise en valeur du patrimoine. Les trois pièces d'artillerie de 18 livres installées dans la batterie contribuent au caractère historique du lieu. La batterie et la digue offrent des points de vue panoramiques sur l'île Navy et sur le port de St. Andrews.

Le processus de planification de gestion couvre trois facettes de la mise en valeur du patrimoine : les messages; les structures/les médiums; et la planification des activités de mise en valeur du patrimoine. Certaines des difficultés actuelles afférentes à chacun de ces éléments et qui sont considérées dans le cadre du plan directeur sont exposées ci-après.

***Messages***

- Les messages sur l'importance nationale et les autres messages de commémoration ont récemment été approuvés dans l'Énoncé d'intégrité commémorative (ÉIC). Le programme actuel de mise en valeur n'est pas axé sur la transmission de ces messages prioritaires, car le programme de mise en valeur du patrimoine remonte à 1994 et reflète les priorités de communications déterminées à cette époque.
- L'interprétation visant à communiquer les motifs de la désignation du lieu est actuellement véhiculée dans le cadre de la présentation assurée par les guides et à l'aide de médiums sans personnel. Des panneaux d'interprétation informent sur le rôle du blockhaus dans la guerre de 1812, ainsi que sur les blockhaus et sur leur architecture, mais il n'est pas clair qu'il s'agit là des motifs qui justifient la désignation du lieu. Les sondages auprès des visiteurs (effectués en 1997) indiquent que les messages sur l'importance nationale ne sont pas clairement communiqués à ces derniers.
- Actuellement, les messages sur la famille des lieux historiques nationaux et des parcs nationaux sont mal véhiculés.

***Structures/médiums***

- Les panneaux d'interprétation en place datent de 1994. Bien qu'ils soient relativement récents, leur contenu doit être réexaminé à la lumière de l'énoncé d'intégrité commémorative approuvé.

***Planification***

- L'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick a reconnu la nécessité de se doter d'un plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire qui définira un concept global d'interprétation du lieu.
- Il n'existe actuellement aucun programme de diffusion externe (à l'extérieur du lieu) à proprement parler et il faut en définir les paramètres dans le cadre d'un programme global d'interprétation du lieu.
- Il faudrait chercher des occasions de collaborer avec l'association coopérante afin d'appuyer et de compléter la mise en valeur du patrimoine et d'améliorer la prestation de services.

### 4.3 SERVICES AUX VISITEURS

Du fait de sa superficie restreinte, le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews offre aux visiteurs des services et des installations qui se limitent au bâtiment du blockhaus, au terrain de stationnement et aux sentiers qui partent de cet endroit. Pour le moment, aucun changement majeur n'est prévu aux installations ou au fonctionnement du lieu.

À l'intérieur du blockhaus, on retrouve un petit comptoir de réception où les employés accueillent les visiteurs. Les personnes à mobilité réduite ont pleinement accès au premier étage du bâtiment. Des interprètes sont sur place pendant toute la saison d'activité, soit de juin à septembre de chaque année. Ce service de guides est assuré par voie de

contrat. Les employés orientent les visiteurs vers les services et les installations du lieu et offrent des visites guidées du blockhaus ainsi que des causeries sur l'histoire du lieu. Les sondages menés auprès des visiteurs (effectués en 1997) indiquent que, dans l'ensemble, le public est satisfait des services et des installations à sa disposition.

Le lieu accueille environ 22 000 visiteurs en moyenne chaque année depuis le milieu des années 1990. De 1988 à 1993, la fréquentation était beaucoup plus faible et se chiffrait à environ 11 000 à 18 000 visiteurs par saison. En tout, 21 071 personnes ont visité le lieu en 2000.

### 4.4 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Les façons de concevoir la gestion du patrimoine ont évolué pour s'ouvrir davantage aux intervenants, aux organismes concernés et au public. L'implication accrue de ces parties dans la gestion du lieu stimule l'engagement communautaire et le sentiment d'attachement à l'égard des lieux historiques nationaux, en plus d'aider à forger un plus fort réseau de soutien du patrimoine. L'intégrité commémorative du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews sera assurée en partie en engageant la collectivité à s'impliquer activement dans l'organisation et la prestation de services et de manifestations culturelles sur les lieux ainsi qu'à participer pleinement à ces activités. Dans ce contexte, un partenaire est un groupe intéressé à collaborer, de façon officielle ou non, avec Parcs Canada en vue d'atteindre des objectifs mutuellement profitables pour le lieu.

Un protocole d'entente vient d'être conclu avec le St. Andrews Civic Trust afin de créer une association coopérante qui travaillera en partenariat avec Parcs Canada à l'atteinte d'objectifs communs pour le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews, notamment : protéger et interpréter les ressources patrimoniales de Parcs Canada; élaborer des produits d'interprétation associés au LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews; assurer l'aménagement et/ou l'exploitation du lieu; promouvoir/organiser des activités spéciales compatibles avec les messages du lieu; accepter des dons pour faciliter le travail de l'association; et éduquer le public au sujet du lieu et l'encourager à l'utiliser de façon avisée et à le protéger. La première initiative menée conjointement par l'association coopérante et le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews concerne l'aménagement (1999) d'un terrain de stationnement supplémentaire sur un lot appartenant à Parcs Canada et situé à côté du pavillon de thé Niger Reef, que gère le Civic Trust.

Parcs Canada et la Ville de St. Andrews ont coopéré longtemps à l'exploitation du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews. Un marché avait été conclu avec la Ville il y a des années concernant la prestation d'un service de guides pendant la saison d'activité. Cette entente a pris fin en 2001. Depuis ce temps, Parcs Canada gère ce service par voie de contrat avec un tiers. Étant donné la création d'une association coopérante pour le lieu, cet arrangement devrait être examiné afin d'établir quel serait le meilleur partenaire pour la prestation d'un service de guides à cet endroit.

Lors des consultations publiques, les habitants de la région se sont dits très attachés au lieu pour diverses raisons et notamment à cause des occasions récréatives qui y sont offertes, comme les pique-niques et la marche. Après l'incendie de 1993, la collectivité a démontré son attachement au lieu pendant les travaux de restauration qui lui ont demandé beaucoup d'efforts. Afin d'accroître les occasions pour le public de jouir du lieu et de participer aux activités organisées, il faudrait trouver de nouvelles possibilités d'activités et de manifestations spéciales permettant, par exemple, de sensibiliser davantage la collectivité; de stimuler le sentiment de fierté et de responsabilité; de promouvoir la commémoration; d'améliorer le niveau de services fourni; et de miser sur des projets de marketing et de tourisme.

Parcs Canada a la volonté de contribuer au développement d'une industrie du tourisme patrimonial florissante au Nouveau-Brunswick. Dans ce contexte, le personnel du lieu communique régulièrement avec la Ville de St. Andrews et avec les partenaires municipaux et provinciaux pour discuter d'initiatives mutuellement profitables comme des projets promotionnels et des activités culturelles et touristiques.

# 5.0 Objectifs et mesures de gestion

## 5.1 PROTECTION DU PATRIMOINE

La protection des ressources culturelles constitue l'une des composantes fondamentales du mandat de Parcs Canada. La protection d'un lieu est essentielle à sa commémoration. Sans protection adéquate, les ressources culturelles ne résisteront pas aux effets du temps et les visiteurs autant que le grand public ne pourront plus y avoir accès, en profiter et les apprécier. La protection des ressources culturelles d'un lieu historique national est encadrée par la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Cette politique est fondée sur le respect que le gouvernement du Canada porte à l'héritage que constituent les ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles couvre toutes les activités qui touchent aux ressources culturelles administrées par Parcs Canada, qu'il s'agisse d'activités directement liées au soin de ces ressources ou de projets conçus pour donner au public l'occasion de les découvrir, d'en profiter et de les utiliser judicieusement. L'objectif stratégique primordial du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews en matière de protection du patrimoine est le suivant :

> *protéger les ressources culturelles du blockhaus de St. Andrews d'une manière propre à assurer l'intégrité commémorative et le respect des valeurs historiques du lieu.*

La gestion des ressources culturelles s'applique à la gestion de l'ensemble du lieu autant qu'à chacune de ses ressources culturelles. Les objectifs et les mesures de gestion afférentes qui sont énoncés ci-après s'appliquent au lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews dans son ensemble.

### Objectifs

- Gérer le lieu conformément aux politiques de gestion des ressources culturelles.
- Protéger le blockhaus, la batterie, le terrain militaire et les autres ressources culturelles contre les détériorations provoquées par les éléments climatiques naturels associés à un emplacement exposé sur le littoral.
- Tirer parti du soutien de la collectivité et de son sentiment de responsabilité pour assurer la protection du lieu.
- S'assurer que les perspectives panoramiques et la topographie du terrain sont respectées dans les plans des futurs aménagements sur le terrain de Parcs Canada et dans son voisinage.

### Mesures de gestion

- Poursuivre le programme d'entretien préventif du blockhaus afin de voir à ce que les matériaux d'origine et les sections restaurées restent en bon état.
- Élaborer un plan de conservation des ressources culturelles (PCRC) du lieu dans le courant des deux années suivant l'approbation du plan directeur.
- Poursuivre le programme de restauration et d'entretien régulier de la digue afin de protéger les vestiges de la batterie et du terrain militaire.
- Surveiller les taux d'érosion et réévaluer périodiquement les ouvrages de protection du rivage qui sont en place, compte tenu du changement du niveau de la mer à l'embouchure de la baie de Fundy.
- Élaborer des initiatives permettant aux intervenants et au public de mieux s'impliquer dans le lieu.
- Dispenser au personnel et aux partenaires une formation sur les politiques et les pratiques de gestion des ressources culturelles.
- Entretenir un dialogue ouvert avec la collectivité et la Ville de St. Andrews afin

de s'assurer que tous les aménagements futurs dans le voisinage du lieu seront comparables avec son caractère historique.
- Rechercher des données sur la surveillance de la visibilité menée par le U.S. National Park Service dans le parc international Roosevelt de Campobello. Si possible, obtenir et suivre ces données pour déterminer l'impact potentiel de la brume sur la vue que le lieu offre sur l'autre rive de la baie de Fundy.

### 5.2 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Parcs Canada a la responsabilité de communiquer efficacement au public les motifs qui justifient l'importance du lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews. Les activités de mise en valeur sur place et les programmes de diffusion externe sont des moyens de s'acquitter de cette responsabilité. L'objectif stratégique primordial du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews en matière de mise en valeur du patrimoine est le suivant :

*transmettre les messages de commémoration et les valeurs patrimoniales du blockhaus de St. Andrews d'une manière novatrice et originale qui permettra à des auditoires divers de comprendre et d'apprécier son importance historique nationale ainsi que son importance locale et régionale.*

#### Messages

L'objectif premier des activités de mise en valeur du patrimoine et de diffusion externe est de communiquer clairement les motifs de la désignation à titre de lieu historique national. Ces activités servent également à transmettre un éventail d'autres valeurs et de messages afférents à l'importance locale et régionale du lieu.

#### *Messages d'importance historique nationale*

*Le blockhaus de St. Andrews revêt une importance historique nationale en raison de son rôle défensif pendant la guerre de 1812.*

*Contexte*
- À l'extérieur de la ville-garnison navale de Halifax, les établissements situés sur le rivage de l'Atlantique étaient vulnérables aux exactions des corsaires. Même une structure défensive aussi simple que le blockhaus de St. Andrews, avec sa petite batterie, était suffisante pour dissuader ces corsaires, en quête de richesses plutôt que de gloire militaire.
- Le blockhaus de St. Andrews, construit par les habitants de la ville, témoigne de l'initiative et de l'esprit d'entreprise de ces derniers face à une menace pour l'indépendance politique et économique de la ville.

*Le blockhaus de St. Andrews revêt une importance historique nationale en raison de son type d'architecture militaire.*

*Contexte*
- Le blockhaus de St. Andrews est l'un des rares exemples qui subsistent d'une forme d'architecture militaire jadis courante.
- Un blockhaus est une structure défensive à deux ou trois étages habituellement construite en bois et dont l'étage ou les étages supérieurs sont en surplomb par rapport au rez-de-chaussée. De construction facile étant donné l'abondance du bois, les blockhaus étaient des ouvrages défensifs utiles qui pouvaient être érigés rapidement en cas de menace imminente.
- Les blockhaus jouaient plusieurs rôles : ils supportaient de petites batteries, ils logeaient les artilleurs et ils servaient de dépôts d'armes à feu et de points de rencontre pour la milice locale.
- Le blockhaus de St. Andrews est l'un des trois blockhaus construits à l'origine le long de la côte à St. Andrews; un quatrième s'élevait tout près, au fort Tipperary.
- Le blockhaus de St. Andrews est le plus ancien blockhaus qui subsiste au Canada après celui de Fort-Edward, à Windsor, Nouvelle-Écosse.

#### *Messages secondaires*

Les messages secondaires visent à faire connaître et apprécier les valeurs histori-

ques générales du lieu. Ils ne sont pas liés à la visée commémorative ou à l'importance nationale du lieu.

Les autres messages qui seront transmis dans le lieu sont les suivants :

*Le blockhaus de St. Andrews a joué un rôle dans l'évolution de la communauté et de la ville, passée d'un centre commercial, administratif et militaire régional à un lieu de villégiature exploitant ses abondantes ressources naturelles et patrimoniales.*

*Le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews fait partie d'un réseau national de lieux historiques nationaux répartis dans tout le pays qui relatent l'histoire du Canada.*

#### Auditoires

Les catégories d'auditoires ciblées par les stratégies de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews sont notamment les personnes qui visitent les lieux ainsi que les gens qui, sans nécessairement s'y rendre, sont néanmoins désireux de connaître les motifs de la désignation de cet endroit. Ce type de segmentation facilite la mise au point de programmes adaptés aux besoins de chacun des auditoires.

##### *Auditoires sur place*

**Groupes du milieu de l'éducation :** cette catégorie d'auditoire est principalement composée de groupes scolaires. La plupart des contacts avec ce secteur s'établissent sur place, mais des activités de diffusion externe sont également possibles.

**Groupes du secteur touristique commercial :** Arrivés généralement par autocar, ces visiteurs n'ont dans l'ensemble que de très vagues informations sur le lieu, viennent d'horizons divers et ne disposent en général que d'un temps de visite très limité.

**Résidents locaux :** il s'agit des résidents de la région qui se sentent attachés au lieu parce qu'il se trouve dans leur voisinage et qui l'utilisent à des fins récréatives telles les pique-niques.

**Participants à des manifestations spéciales :** ce sont des gens du public qui fréquentent le lieu à l'occasion d'activités spéciales thématiques (p. ex., les célébrations de la Fête du Canada).

**Voyageurs d'agrément :** ces visiteurs sont des vacanciers à la recherche d'attractions intéressantes et informatives. Cette catégorie est composée principalement d'adultes et de groupes familiaux.

##### *Auditoires externes*

**Groupes du milieu de l'éducation :** cette catégorie est principalement composée de groupes scolaires.

**Groupes du secteur touristique commercial :** si les groupes de voyageurs ont peu de contacts avec le lieu avant la visite, les voyagistes constituent par contre un auditoire externe important.

**Voyageurs d'agrément :** avant leur visite, les voyageurs d'agrément sont considérés comme des visiteurs en puissance et un auditoire à priori désireux d'avoir de la documentation sur sa destination.

**Intervenants :** la collectivité avoisinante et les groupes d'intérêts de la région de St. Andrews attachent de l'intérêt au lieu pour diverses raisons.

**Le public canadien :** la population canadienne dans son ensemble est l'un des auditoires auquel s'adressent les messages sur l'importance du lieu dans l'histoire du Canada et sur son rôle au sein du réseau des aires patrimoniales protégées.

#### Résultats

Le programme de mise en valeur du patrimoine aura atteint son but lorsqu'il aura donné les résultats suivants :

- les Canadiens comprendront que le blockhaus de St. Andrews a été construit en vue de faire face à la menace que les États-Unis faisaient peser lors de la guerre de 1812-1814;

- les Canadiens comprendront que le blockhaus de St. Andrews est représentatif d'un type rare d'architecture militaire;
- les messages seront transmis d'une manière claire et efficace qui permettra aux auditoires de comprendre et d'apprécier l'importance nationale, régionale et locale du lieu, d'apprendre qu'il fait partie de la famille des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation et de saisir les valeurs et les avantages des aires patrimoniales protégées;
- les messages sur l'importance historique nationale seront transmis en termes clairs et succincts dont la portée ne sera pas voilée ou noyée par des messages secondaires;
- le programme de mise en valeur du patrimoine du LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews reflètera la portée et la complexité de l'histoire humaine commémorée ou représentée sur place;
- les Canadiens comprendront la signification et le contexte des messages secondaires;
- le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews sera un lieu d'expérience enrichissante pour les visiteurs et une attraction prisée par l'industrie touristique;
- des activités de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire seront offertes et accessibles aux auditoires sur place comme aux auditoires extérieurs ciblés;
- les installations, les programmes et les services permettront aux Canadiens de comprendre les messages sur l'importance nationale et les messages secondaires que le lieu vise à transmettre;
- l'efficacité de la transmission des messages sera mesurée et contrôlée.

**Méthodes**

Pour assurer la mise en valeur du patrimoine sur les lieux, on fera appel à une combinaison de médiums avec et sans personnel comme des reconstitutions de mobilier et d'accessoires (reproductions) à l'intérieur du blockhaus, les services d'un guide pendant la saison d'activité et des panneaux d'interprétation sur les terrains du lieu. Des détails plus précis sur les outils employés actuellement et les reconstitutions d'époque sont présentés à la section 4, Analyse de la situation. Le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews continuera d'employer ces outils pour offrir un programme de mise en valeur du patrimoine propre à favoriser la con aissance, l'appréciation et le plaisir de la fréquentation du lieu.

**Mesures de gestion**

- Examiner attentivement le plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire en vigueur dans un délai de deux ans après l'achèvement du plan directeur. Le plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire précisera l'orientation à suivre en vue d'assurer en priorité la communication efficace des messages sur l'importance historique nationale.
- Mettre au point, dans le cadre du processus de planification de la mise en valeur du patrimoine et de l'éducation populaire, un mécanisme qui permettra d'évaluer et de surveiller la réalisation des résultats, de trouver des occasions d'amélioration et d'appliquer un mode de gestion adaptatif.
- Continuer d'employer une combinaison de médiums avec et sans personnel pour transmettre les messages clés et offrir une expérience éducative enrichissante.
- Collaborer avec l'association coopérante du lieu, les principaux intervenants et la collectivité locale afin de planifier, d'élaborer et d'offrir un programme de mise en valeur du patrimoine;
- Intégrer des messages sur les menaces environnementales possibles pour l'intégrité commémorative du lieu (érosion, qualité de l'air dans la région) dans le futur plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire.

## 5.3 SERVICES AUX VISITEURS

Le premier rôle des services aux visiteurs est d'offrir une expérience agréable permettant de découvrir et d'apprécier le lieu. Les services aux visiteurs apportent un soutien fonctionnel grâce auquel les visiteurs peuvent tirer plaisir des activités de mise en valeur du patrimoine et profiter pleinement de leur expérience dans le lieu.

**Objectif**

- Continuer d'offrir des services et des installations adaptés de façon à combler les attentes des visiteurs actuels et futurs et à répondre adéquatement à l'évolution de leurs besoins.

**Mesures de gestion**

- S'efforcer de mieux cerner les besoins et les attentes des visiteurs grâce à des sondages périodiques sur la satisfaction des visiteurs et utiliser l'information ainsi recueillie pour constamment améliorer l'offre de services.

### 5.4 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Parcs Canada est déterminé à s'inspirer de réussites antérieures et à créer de nouvelles relations et de nouvelles occasions de coopération avec la collectivité, la municipalité, les groupes à vocation patrimoniale locaux et régionaux et l'industrie privée. Le LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews contribue à l'essor de l'industrie touristique patrimoniale au Nouveau-Brunswick en attirant et en fidélisant les visiteurs dans la région de St. Andrews. Cette contribution peut être encore renforcée par une concertation continue avec l'industrie touristique, la Ville de St. Andrews et les organismes et ministères concernés de la province.

**Objectifs**

- Continuer de favoriser la création d'un réseau de soutien à la mise en valeur du lieu en forgeant ou en renforçant des relations constructives avec les intervenants et le public.
- Accroître la participation des intervenants et du public aux activités offertes dans le lieu.
- En collaboration avec l'association coopérante du lieu, la Ville de St. Andrews, d'autres intervenants clés et le public, élaborer des initiatives innovatrices en vue de réaliser les objectifs suivants : améliorer la protection et la mise en valeur du patrimoine, ainsi que la prestation des services et l'exploitation du lieu.

**Mesures de gestion**

- Rechercher activement des moyens d'impliquer le public, les groupes d'intérêts spéciaux et les autres intervenants dans les activités qui se font au LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews.
- Encourager et soutenir l'organisation de manifestations et d'activités spéciales qui sont compatibles avec les principes de l'intégrité commémorative et qui vont chercher l'appui du public.
- Raffermir les liens avec l'association coopérante et préciser son rôle dans la gestion du lieu.
- Travailler conjointement avec l'association coopérante en vue d'atteindre des objectifs mutuels en matière de protection, de mise en valeur, d'éducation, de gestion, d'exploitation et de promotion du lieu.
- Collaborer avec les services municipaux et provinciaux du tourisme et avec d'autres organismes touristiques et patrimoniaux en vue de rehausser la visibilité du lieu dans la collectivité et dans la province et de créer des projets de marketing et de promotion mutuellement profitables.
- Faire connaître aux intervenants et aux partenaires potentiels l'importance de l'intégrité commémorative et de la gestion des ressources culturelles.
- Créer un bulletin d'information annuel qui tiendra la population locale et les intervenants au courant de la gestion et des activités du lieu et leur donnera l'occasion de faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions à ce chapitre.

## 6.0 Participation continue du public

Ce plan directeur a été élaboré en consultation avec le public, qui a eu l'occasion de l'évaluer et d'exprimer son point de vue tout au long du processus de planification. La mise au point finale du plan directeur ne marque pas la fin des consultations publiques, mais plutôt l'instauration d'un dialogue suivi avec la collectivité, les groupes d'intérêts spéciaux, les entreprises, les ministères et les organismes gouvernementaux. La priorité de cette initiative ressort clairement dans les objectifs et les mesures de gestion établis en vue de faire fonds sur les relations avec la collectivité, de créer de nouveaux partenariats en prévision de projets futurs et d'augmenter la participation aux activités du lieu, tel que décrit à la section 5.

Les cinq prochaines années seront consacrées à la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans le plan. Le document sera ensuite évalué et modifié de façon à conserver sa pertinence. Parcs Canada veut s'assurer que le public, les intervenants concernés et les partenaires sont informés des mesures prises en vue de la mise en œuvre du plan et qu'ils participent au processus d'évaluation et de révision à la fin du cycle quinquennal de mise en place. Pour ce faire, l'Agence appliquera les mesures énoncées dans le présent plan directeur en observant les mécanismes et les priorités définis dans la section suivante (section 7).

Dans le cadre de son engagement à renforcer les communications avec le public et les intervenants, Parcs Canada publiera d'autres numéros du bulletin destiné à informer le public et l'inviter à faire part de ses commentaires au cours du processus de planification. Ces numéros à venir paraîtront une fois l'an et serviront essentiellement à faire le point sur la gestion, les opérations et les activités du lieu, à rendre compte de la progression de la mise en œuvre des mesures du plan directeur et à recueillir des commentaires du public (paragraphe 5.4).

Les employés du lieu continueront de renforcer les relations avec les partenaires et les organismes gouvernementaux et de travailler en concertation avec ces derniers, conformément aux objectifs et aux mesures de gestion énoncés à la section précédente.

# 7.0 Mise en oeuvre

Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada s'appuiera sur ce plan directeur pour orienter la gestion du lieu historique national du Canada du Blockaus-de-St. Andrews. La stratégie de mise en œuvre décrite dans les tableaux ci-après établit l'ordre de priorité des mesures de gestion qui seront mises en place pendant la période d'application du plan. Parcs Canada a recours à son processus annuel de planification d'affaires pour déterminer comment il réalisera ses objectifs. Le plan directeur fournit l'orientation stratégique qui sert de cadre au plan d'affaires. Le plan directeur déterminera quand et comment les stratégies du plan d'affaires (énumérées à la section 5) seront mises en œuvre.

La mise en œuvre des mesures proposées pour le blockhaus de St. Andrews dans ce plan directeur, après son approbation, dépend de la réaffectation des ressources au sein de l'unité de gestion. On cherchera à élaborer des initiatives de coopération avec des partenaires en vue d'identifier, d'évaluer et d'entreprendre des projets appropriés. Advenant que les fonds ne soient pas disponibles, la réalisation de ces priorités pourrait être reportée.

Les progrès de la mise en œuvre de ce plan directeur seront évalués annuellement dans le cadre du processus de planification d'affaires. Dans cinq ans, le plan directeur fera l'objet d'un examen approfondi destiné à évaluer sa progression et à régler les nouveaux enjeux qui se présenteront. La mise en œuvre des mesures du plan directeur ainsi que l'état général du lieu historique font l'objet d'un compte rendu officiel exposé dans le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées, publié tous les deux ans. La mise en œuvre des mesures recommandées dans ce plan directeur relève du directeur de l'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick de Parcs Canada.

### 7.1 MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Les tableaux suivants présentent le calendrier de mise en œuvre des mesures de gestion définies à la section 5 de ce plan. L'ordre de priorité des mesures est établi en fonction des cinq années fixées pour l'application du plan. Par conséquent, les mesures dont la mise en œuvre est prévue lors de la première et de la deuxième années sont jugées d'une priorité plus haute que celles inscrites au calendrier des autres années.

| Protection du patrimoine | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Poursuivre le programme d'entretien préventif du blockhaus pour voir à ce que les matériaux originaux et les sections restaurées restent en bon état. | Déjà en cours. | Démarche continue ---------- | ---------- | ---------- | ---------- ► |
| Poursuivre le programme de restauration et d'entretien régulier de la digue pour prévenir l'érosion du rivage et protéger les vestiges de la batterie et du terrain militaire. | Déjà en cours | Démarche continue ---------- | ---------- | ---------- | ---------- ► |
| Surveiller les taux d'érosion et réévaluer périodiquement les ouvrages de protection du rivage qui sont en place, compte tenu du changement du niveau de la mer à l'embouchure de la baie de Fundy. | | | Élaborer un programme de surveillance | Mettre en œuvre le programme de surveillance | Évaluer les résultats |
| Élaborer un plan de conservation des ressources culturelles (PCRC) pour le lieu dans le courant des deux années suivant l'approbation du plan directeur. | Élaborer le PCRC. | Élaborer le PCRC. | | | |
| Élaborer des initiatives permettant aux intervenants et au public de mieux s'impliquer dans le lieu. | Chercher des occasions | Organiser des activités ciblées. | | | |
| Dispenser au personnel et aux partenaires une formation sur les politiques et les pratiques de gestion des ressources culturelles. | Démarche continue ---------- | ---------- | ---------- | ---------- | ---------- ► |
| Entretenir un dialogue ouvert avec la collectivité et la Ville de St. Andrews afin de s'assurer que tous les aménagements futurs dans le voisinage du lieu seront compatibles avec son caractère historique. | Démarche continue ---------- | ---------- | ---------- | ---------- | ---------- ► |
| Rechercher des données sur la surveillance de la visibilité menée par le U.S. National Park Service dans le parc international Roosevelt de Campobello. Si possible, obtenir et suivre ces données pour déterminer l'impact potentiel de la brume sur la vue que le lieu offre sur l'autre rive de la baie de Fundy. | | | | Vérifier s'il existe des données | Élaborer un processus pour évaluer les données et rendre compte des incidences sur le lieu |

| **Mise en valeur du patrimoine et éducation populaire** | **Année 1** | **Année 2** | **Année 3** | **Année 4** | **Année 5** |
|---|---|---|---|---|---|
| Examiner attentivement le programme en vigueur et élaborer un plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire dans un délai de deux ans après l'achèvement du plan directeur. | | Élaborer le plan | Mettre en œuvre le plan | Mettre en œuvre le plan | |
| Intégrer des messages sur les menaces environnementales possibles pour l'intégrité commémorative du lieu (érosion, qualité de l'air dans la région) dans le futur plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire. | | Inclure des messages à cet effet dans le nouveau plan | | | |
| Mettre au point, dans le cadre du processus de planification de la mise en valeur du patrimoine et de l'éducation populaire, un mécanisme qui permettra d'évaluer et de surveiller la réalisation des résultats, de trouver des occasions d'amélioration et d'appliquer un mode de gestion adaptatif. | | Élaborer un mécanisme | Surveiller et évaluer | Assurer une gestion adaptative continue | |
| Continuer d'employer une combinaison de médiums avec et sans personnel pour transmettre les messages clés et offrir une expérience éducative enrichissante. | Démarche continue → | | | | |
| Collaborer avec l'association coopérante du lieu, les principaux intervenants et la collectivité locale afin de planifier, d'élaborer et d'offrir un programme de mise en valeur du patrimoine. | | Encourager la participation au processus de planification de la MVP | Démarche continue → | | |

| **Services aux visiteurs** | **Année 1** | **Année 2** | **Année 3** | **Année 4** | **Année 5** |
|---|---|---|---|---|---|
| Mieux connaître les besoins et les attentes des visiteurs grâce à des sondages périodiques pour mesurer leur satisfaction et utiliser de l'information recueillie pour améliorer constamment la prestation des services. | | | Prochaine année de sondage auprès des visiteurs | Améliorer la prestation de services en fonction des résultats | |

| Partenariats et participation de la collectivité | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Rechercher activement des moyens d'impliquer le public, les groupes d'intérêts spéciaux et les autres intervenants dans les activités qui se donnent au LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews. | Démarche continue → | | | | |
| Encourager et soutenir l'organisation de manifestations et d'activités spéciales qui sont compatibles avec les principes de l'intégrité commémorative et qui vont chercher l'appui du public. | | Démarche continue → | | | |
| Raffermir les liens avec l'association coopérante et préciser son rôle dans la gestion du lieu. | | Suite aux mesures qui précèden | Évaluer son rôle jusqu'ici | Préciser les rôles au besoin pour atteindre les objectifs des deux parties | |
| Travailler conjointement avec l'association coopérante en vue d'atteindre des objectifs mutuels en matière de protection, de mise en valeur, d'éducation, de gestion, d'exploitation et de promotion du lieu. | Démarche continue → | | | | |
| Collaborer avec les services municipaux et provinciaux du tourisme et avec d'autres organismes touristiques et patrimoniaux en vue de rehausser la visibilité du lieu dans la collectivité et dans la province et de créer des projets de marketing et de promotion mutuellement profitables. | Démarche continue → | | | | |
| Faire connaître aux intervenants et aux partenaires potentiels l'importance de l'intégrité commémorative et de la gestion des ressources culturelles. | Démarche continue → | | | | |
| Créer un bulletin d'information annuel qui tiendra la population locale et les intervenants au courant de la gestion et des activités du lieu et leur donnera l'occasion de faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions à ce chapitre. | Publication du premier numéro après l'année 1 du plan directeur. | Démarche continuex → | | | |

# 8.0 Sommaire de l'évaluation environnementale

Le plan directeur du lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-St. Andrews a fait l'objet d'une évaluation visant à identifier les risques d'effets environnementaux négatifs des stratégies et des mesures proposées et à considérer les effets environnementaux dont il faudrait tenir compte pour établir l'orientation de la gestion du lieu. L'évaluation environnementale a été effectuée conformément aux documents suivants : Guide pour l'évaluation environnementale des plans directeurs à Parcs Canada (2000); Évaluation environnementale stratégique : la directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes; lignes directrices sur la mise en œuvre de la directive du Cabinet; Principes directeurs et politiques de gestion (1994); Procédures du ministère du Patrimoine canadien pour assurer le respect de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1996); Directive de gestion 2.4.2 de Parcs Canada (1998b). De plus, cette évaluation environnementale a démontré la conformité du plan aux politiques environnementales de Parcs Canada et à celles du gouvernement du Canada en général.

Le public a eu l'occasion d'intervenir dans le processus de planification préalable à l'élaboration du plan et d'influencer ainsi son contenu final, tel que requis. L'évaluation environnementale a été effectuée juste avant l'étape finale de rédaction du plan directeur si bien que toutes les modifications à apporter suite aux résultats de l'évaluation ont été intégrées dans la version définitive.

L'évaluation environnementale s'est attachée à identifier de quelles façons les mesures proposées dans le plan provisoire pourraient avoir une incidence sur les ressources culturelles du lieu. L'examen n'a révélé aucune source de stress environnemental susceptible de découler de l'application des activités et des concepts proposés dans le plan. L'environnement a néanmoins des effets sur le lieu et sur les valeurs du lieu. Il est probable que la brume sèche qui domine dans la région affecte la vue panoramique sur le Maine, de l'autre côté de la baie de Fundy. De plus, l'érosion qui affecte le rivage du lieu devrait vraisemblablement s'accélérer avec le relèvement du niveau de la mer dû aux changements climatiques. L'évaluation environnementale a donné lieu à la recommandation de surveiller et d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur les panoramas, et de transmettre au public des messages à ce sujet. Ces recommandations ont été intégrées dans les mesures de gestion décrites à la section 5 de ce plan directeur.

Il n'est pas prévu de réaliser d'autres ouvrages sur les lieux; de plus, les activités et les concepts existants ou proposés n'auront aucune incidence négative sur les environnements naturels, culturels ou socio-économiques du lieu. Les « modifications » qu'il est prévu d'apporter à ces environnements sont minimes et en fait plutôt positives. Les activités et les concepts avancés dans ce plan contribuent à l'intégrité commémorative du lieu. Dans l'ensemble, les stratégies et les mesures définies dans ce plan directeur devraient rapprocher ce lieu historique de sa raison d'être globale.

**ANNEXE A**

# Glossaire

**Plan d'affaires :** couvrant une période de trois ans, le plan d'affaires définit les priorités et les directives à suivre pour réaliser les objectifs du plan directeur. Le plan d'affaires est le document stratégique de mise en œuvre de l'orientation déterminée dans le plan directeur.

**Intégrité commémorative :** intégrité commémorative est l'expression employée pour qualifier la santé ou le caractère entier d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées;
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiqués au public; et
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées dans toute décision ou action ayant une incidence sur le lieu.

**Énoncé d'intégrité commémorative :** il s'agit d'un document qui décrit les caractéristiques de l'intégrité commémorative d'un lieu historique national. Le document explique les motifs qui justifient l'importance historique nationale du lieu, les particularités inhérentes à cette importance et les messages qui seront transmis au public.

**Conservation :** la conservation englobe les activités visant à assurer la protection d'une ressource culturelle de façon à lui conserver sa valeur historique et à en prolonger la durée. Il existe des disciplines spécialisées dans la conservation de divers types de ressources culturelles. Toutes ces disciplines ont en commun un concept élargi de la conservation qui englobe une ou plusieurs stratégies axées sur une perspective de continuité allant de l'intervention la plus minimale à la plus majeure, c'est-à-dire du simple entretien à la modification de la ressource culturelle.

**Ressource culturelle :** une ressource culturelle est une œuvre humaine ou un endroit qui témoigne de l'activité humaine ou qui a une signification spirituelle ou culturelle et qui a été reconnue comme possédant une valeur historique. À titre d'exemple, la structure originale de la tour et les vestiges de la maison du signaleur sont des témoignages tangibles des mesures engagées pour défendre St. Andrews.

**Gestion des ressources culturelles :** il s'agit des pratiques généralement admises de conservation et de mise en valeur des ressources culturelles qui reposent sur des principes reconnus et qui intègrent les activités professionnelles, techniques et administratives de façon à tenir compte de la valeur historique des ressources culturelles avant de prendre des mesures susceptibles de les affecter. À Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles englobe la mise en valeur, l'utilisation ainsi que la conservation de ces ressources.

**Évaluation environnementale :** ce terme réfère à l'évaluation des effets environnementaux d'un projet qui est effectuée aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et des règlements connexes ou à l'évaluation du plan directeur menée en conformité avec le Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes de Parcs Canada.

**ANNEXE B**

# Inventaire des ressources culturelles LHNC du Blockhaus-de-St. Andrews

**Inventaire des ressources culturelles et niveaux d'importance**

| Description | Niveau | Explication |
|---|---|---|
| *Ressources structurales in situ :* | | |
| Blockhaus | Niveau 1 | Liée à la visée commémorative. |
| Batterie | Niveau 1 | Associée au lieu désigné |
| Vestiges archéologiques non identifiés | Niveau 2 | Politique sur la GRC |
| *Collections archéologiques :* | | |
| Une collection de 2000 objets provenant du lieu est entreposée à Halifax. On trouve également un article dans la collection de référence régionale et 59 articles dans la collection de référence nationale, à Ottawa. | Niveaux 1 et 2 | Métal : comprend environ 20 kg de clous et divers objets.<br>Céramique : inclut une partie d'un bol en grès rouge à glaçure des Maritimes et un gros tesson de bord décoré provenant d'un plat de cuisson en grès rouge à glaçure.<br>Verre : verre utilitaire courant |
| *Collections en conservation :* | | |
| Trois canons de 18 livres dans la batterie | Niveau 2 | Pièces historiques non spécifiques au lieu |
| Objets de reproduction dans le blockhaus | Autre | |
| Affûts de canon | Autre | |

ANNEXE C

## Liste des collaborateurs

**Julie Tompa,** planificatrice de gestion
*Centre de services de l'Atlantique*

**Anne Bardou,** gestionnaire, Ressources culturelles
*Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick*

**Thierry Bouin,** directeur d'unité de gestion
*Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick*

**Judith Tulloch,** historienne
*Centre de services de l'Atlantique*

**Édouard Daigle,** gestionnaire, Protection du patrimoine
*Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick*

**Guy LeBlanc,** concepteur graphique
*Centre de services de l'Atlantique*

**Paul Perkison,** gestionnaire, Services aux visiteurs
*Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick*

**Rhonda Rossiter,** gestionnaire, Affaires et services exécutifs
*Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick*

**Dave Garden,** gestionnaire des biens
*Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick*

**Ed Jager,** gestionnaire, Relations extérieures
*Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick*

**Earl Luffman,** archéologue
*Centre de services de l'Atlantique*

**Jackie Olsen** et **Pamela Gautreau** ont également contribué périodiquement à l'élaboration de ce plan directeur avant de quitter leur poste respectif à l'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick.